

CONCERTATION SUR
LA MODERNISATION DU STADE

ROLAND-GARROS

COMPTE-RENDU

de la concertation
sur la modernisation
du stade Roland-Garros



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TENNIS

1. INTRODUCTION	p.5
> Le projet	p.6
> Le contexte réglementaire et institutionnel	p.6
> Les modalités et objectifs de la concertation	p.8

2. DÉROULEMENT ET MODALITÉS DE LA CONCERTATION	p.9
> Territoire et public concernés	p.10
> Durée et calendrier de la concertation	p.10
> Modalités de diffusion de l'information et des échanges	p.10
> Annoncer, préparer, mener la concertation	p.14
> S'informer, échanger et contribuer	p.15
> Audition publique	p.16



SOMMAIRE

3. SYNTHÈSE THÉMATIQUE DES AVIS EXPRIMÉS	p.17
> Méthodologie	p.18
> Bilan quantitatif	p.18
> Synthèse thématique des avis :	p.20
- Le déroulement de la concertation	p.20
- Les principaux aménagements du stade	p.21
- Des questions d'ordre général	p.21
- Le court central	p.21
- Le centre national d'entraînement (CNE)	p.22
- Le bâtiment de l'organisation du tournoi	p.23
- La Place des Mousquetaires	p.23
- Le Fonds des Princes	p.23
- Le court des Serres	p.23
- Les Serres d'Auteuil	p.24
- La préservation du patrimoine botanique	p.24
- Les aménagements prévus dans le Jardin des Serres d'Auteuil	p.25
- Les usages et l'entretien du jardin des Serres pendant le tournoi	p.26
- Les transports	p.27
- Les transports en commun	p.27
- La circulation et le stationnement	p.28
- Les accès au stade	p.29
- Le sport scolaire et de proximité	p.29
- Les usages du stade à l'année	p.30
- Les modalités de financement	p.30
- Environnement / Développement durable	p.31
- Les projets alternatifs	p.32
4. CONCLUSION	p.33
> Les enseignements de la concertation	p.34
> Les premières pistes d'amélioration	p.35



1

INTRODUCTION

**UNE OPÉRATION INDISPENSABLE
À L'AVENIR DU TOURNOI**

> Le projet

• Les motivations à l'origine du projet de modernisation

Afin de pouvoir se maintenir au niveau des plus grands tournois internationaux de tennis, dans un contexte de forte concurrence, Roland-Garros doit se moderniser. Construit en 1927, ce stade, malgré les aménagements successifs qu'il a connus, abrite aujourd'hui des installations en partie dépassées sur un périmètre trop exigu.

Pour conserver sa place sur la scène tennistique mondiale, mais aussi pour continuer de jouer son rôle de locomotive du tennis français (qui compte 1,1 million de licenciés), il doit à la fois disposer de nouveaux équipements techniques, plus performants, et trouver une organisation qui donne plus d'espace et de confort à son public, à ses joueurs et à l'ensemble des observateurs, partenaires et médias, qui assistent chaque année à ce tournoi de renommée internationale.

La modernisation de Roland-Garros, dans le respect de l'identité des lieux et de l'histoire du tournoi, doit permettre de renforcer son attractivité et de pérenniser son succès.

• La philosophie du projet

Après avoir officiellement choisi, en février 2011, de maintenir Roland-Garros sur son site historique de la Porte d'Auteuil, à Paris, avec toute la notoriété associée à cette implantation, la Fédération Française de Tennis a conçu un projet dont l'ambition n'est pas de décupler les capacités d'accueil du stade, mais de réussir à le moderniser dans le respect de son identité. L'esprit du projet soumis à la concertation vise ainsi à concilier la nécessaire modernisation des équipements, pour assurer une plus grande efficacité sportive, tout en veillant à améliorer la qualité de son environnement et à poursuivre sa parfaite intégration dans le prolongement du bois de Boulogne et au cœur même du quartier de la Porte d'Auteuil.

Ainsi, pour atteindre ce double objectif, celui de l'adaptation de ses installations aux exigences du XXI^{ème} siècle et celui de son inscription paysagère dans ce site unique, le projet prévoit des équipements et un agencement capables de conjuguer performances techniques et qualité esthétique.

• Les grandes lignes du projet

La modernisation de Roland-Garros exige principalement de nouveaux équipements et une réorganisation de ses espaces.

L'installation d'un toit rétractable sur le court Philippe Chatrier, court central du tournoi, constitue l'un des éléments incontournables du projet, pour que les matchs, comme sur la plupart des stades à l'étranger, puissent se poursuivre sous la pluie et à la tombée de la nuit.

Le projet prévoit, par ailleurs, pour améliorer les conditions d'accueil et de circulation du public autour des stades, une réorganisation du périmètre du stade Roland-Garros à l'ouest, sur le terrain du Fonds des Princes, et une extension à l'est, jusqu'au Jardin des Serres d'Auteuil. De nouveaux courts sont prévus sur ces parcelles qui seront reliées à la partie centrale du stade, afin de créer une continuité piétonne durant la quinzaine du tournoi.

Enfin, le projet, qui sera détaillé dans la suite de ce document, en réponse aux questions formulées lors de la concertation, prévoit de libérer des espaces au cœur du site : en délocalisant le centre national d'entraînement à l'extérieur de l'enceinte de Roland-Garros, sur le site proche du stade Georges Hébert et en supprimant le court n°1, permettant à la Place des Mousquetaires d'offrir au tournoi le lieu de vie et de rencontre qui lui manquait.

> Le contexte réglementaire

• Le cadre réglementaire du projet de modernisation du stade Roland-Garros

La modernisation du stade de Roland-Garros s'inscrit dans un cadre réglementaire précis, lié au règlement de la zone UV du Plan local d'urbanisme (PLU) de la Ville de Paris, au site classé, à la présence de monuments inscrits au titre des Monuments historiques et à la nature des travaux, portant sur un ensemble d'équipements sportifs pouvant globalement accueillir plus de 5 000 personnes.

Cette modernisation nécessite d'une part, une révision simplifiée du PLU limitée au secteur « Roland-Garros » ; d'autre part, l'obtention d'autorisations au titre du Code de l'urbanisme, du Code de l'environnement et du Code du patrimoine.

- Certains des aménagements envisagés par ce projet privé d'intérêt général (notamment le relèvement des hauteurs maximales du site au droit des emprises des courts Philippe Chatrier et Suzanne Lenglen et la relocalisation du centre national d'entraînement sur la parcelle

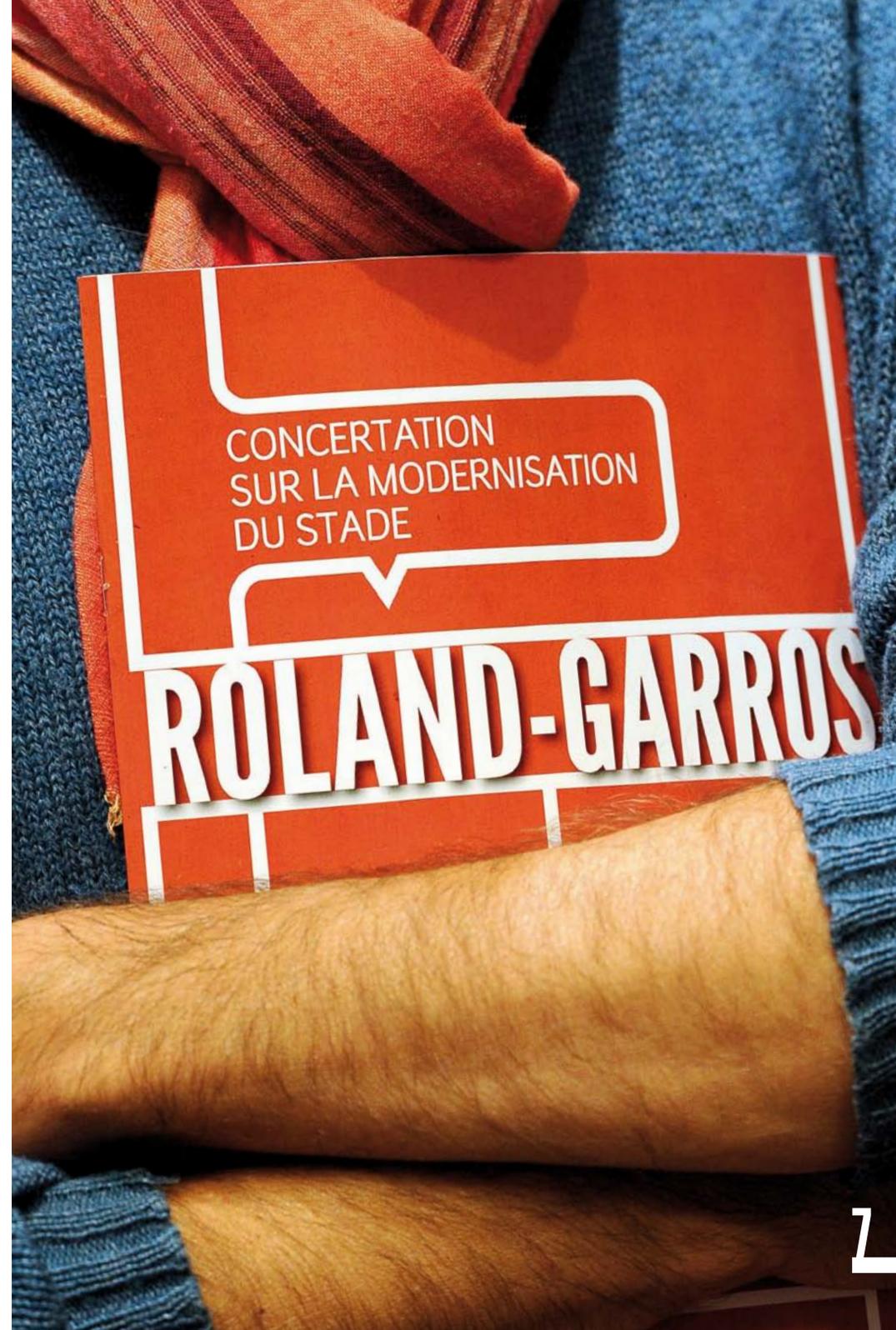
actuellement occupée par le stade Georges Hébert) nécessitent une révision simplifiée du PLU de la Ville de Paris, au titre de l'article L. 123-13 du Code de l'urbanisme. La Ville de Paris a décidé d'engager cette procédure par une délibération des 28, 29 et 30 mars 2011. La concertation préalable à cette révision simplifiée menée par la Mairie de Paris, a débuté par une réunion publique le 29 juin 2011 ; une enquête publique au titre du Code de l'urbanisme doit avoir lieu en janvier/février 2012, pour une approbation du Conseil de Paris au printemps 2012.

- La FFT a saisi la Commission départementale de la nature, des paysages et des sites d'un schéma directeur précisant les principales orientations du projet. La Commission a émis un avis favorable lors de sa séance du 24 novembre 2010, souhaitant que les réflexions sur le réaménagement de Roland-Garros se poursuivent. Un comité de suivi, présidé par le Préfet de Paris, Préfet de la Région Ile-de-France a été mis en place.
- Dans le cadre de la délivrance des autorisations d'urbanisme, la situation particulière du site classé sera toujours prise en compte, la saisine de la Commission départementale des sites et l'obtention d'une autorisation spéciale du Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement étant requises. Le Code du patrimoine exige également la saisine de l'architecte des bâtiments de France, pour s'assurer du respect des parties des jardins et des bâtiments inscrits au titre des Monuments historiques.

De plus, le projet de modernisation doit faire l'objet d'une étude d'impact, qui sera adressée pour avis au Préfet de Paris, Préfet de la Région Ile-de-France, autorité environnementale compétente. Il sera également soumis à une enquête publique, lors de laquelle le public pourra s'exprimer, comme l'exige le Code de l'environnement, pour la création d'un équipement sportif accueillant plus de 5 000 personnes.

Par ailleurs, sur le fondement de l'article 28 de la loi n°2009-888 du 22 juillet 2009 de développement et de modernisation des services touristiques, la FFT a déposé une demande de reconnaissance de l'intérêt général du projet de modernisation et de développement du stade Roland-Garros auprès de l'Etat.

S'agissant de sa présence sur le site, la FFT a signé avec la Ville de Paris une nouvelle Convention d'Occupation du Domaine Public (CODP), qui lui confère un droit d'occupation des terrains



qui lui sont nécessaires à la modernisation et à l'exploitation du stade. Les termes de la CODP ne pré-déterminent pas le contenu du projet d'urbanisme, ni les permis de construire que la FFT devra obtenir. Prenant la suite d'une précédente CODP signée en 1963, la nouvelle Convention a pour objet de mettre à la disposition de la FFT pour l'organisation du tournoi 12,8 hectares.

• Le cadre réglementaire de la présente concertation

Conformément aux dispositions du Code de l'environnement et plus particulièrement de l'article L. 121-8, la Fédération Française de Tennis a publié les principales caractéristiques du projet le 22 juin 2011. Dans le même temps, elle a décidé de saisir directement la Commission Nationale du Débat Public (CNDP).

L'association France Nature Environnement a, par courrier, également saisi la CNDP le 4 juillet 2011.

Par sa décision du 6 juillet 2011, la CNDP a recommandé l'organisation d'une concertation avec garant, et non d'un débat public, « considérant que le rayonnement international du tournoi de Roland-Garros confère au projet un caractère d'intérêt national » mais « considérant, toutefois [que] les impacts sur l'environnement, s'ils sont réels, sont localisés ».

> Les modalités et objectifs de la concertation

La CNDP a précisé les modalités de la concertation :

- « Elle sera menée sous l'égide d'une personnalité indépendante que la Commission Nationale désignera et qui, en veillant au bon déroulement de la concertation, à la qualité et à la sincérité des informations diffusées et en favorisant l'expression du public en sera le garant,
- elle fera une large place à l'information du public, par une publicité élargie, et à l'expression du public, notamment à l'occasion de réunions publiques,
- elle portera notamment sur l'adéquation des transports publics, la relocalisation des serres supprimées et des collections végétales qu'elles abritent,
- elle portera également sur les modalités d'information jusqu'à l'enquête publique et durant le chantier,
- elle fera l'objet d'un compte-rendu à la Commission Nationale, qui sera rendu public et joint au dossier de l'enquête publique ».

Placée sous l'égide d'un garant indépendant, Jean-Pierre Tiffon, cette concertation, qui s'est déroulée du 8 octobre au 23 novembre 2011 inclus, a eu pour triple objectif de mettre à la disposition du public toute l'information nécessaire à l'évaluation du projet ; de recueillir les divers avis des riverains, des élus, des associations, des sportifs et de toutes personnes concernées ; et de permettre le débat autour du projet de modernisation du stade. Afin de recueillir les observations du public, des réunions publiques ont été organisées ainsi que des réunions thématiques comme cela est précisé ci-après.

Ces six semaines de concertation ont permis au maître d'ouvrage - la FFT - de mesurer la diversité des points de vue sur le projet, de recueillir des avis argumentés qui constitueront autant d'outils d'analyse et d'aide à la décision pour mener à terme la modernisation du stade Roland-Garros.

Cette concertation, dont le bon déroulement sera évalué par la CNDP, sur la base du compte-rendu qui lui sera remis par la FFT et du bilan rédigé par le garant, constitue une étape importante d'information et de dialogue.

2.

DÉROULEMENT ET MODALITÉS DE LA CONCERTATION

2. DÉROULEMENT ET MODALITÉS DE LA CONCERTATION



> Territoire et public concernés

Implanté sur un territoire appartenant à la Ville de Paris, mais situé à proximité des espaces de promenade du bois de Boulogne et de la commune de Boulogne-Billancourt, le stade Roland-Garros, dont le tournoi éponyme est de renommée internationale, intéresse bien au-delà du cercle des amateurs de tennis. Les riverains parisiens comme bouloonnais sont concernés par l'avenir du stade, de même que le monde associatif, les sportifs, les élus ou encore les acteurs économiques qui concourent à son déroulement et bénéficient de retombées importantes.

C'est donc vers l'ensemble de ce public, intéressé par les évolutions du stade, son organisation comme son emprise territoriale, que la concertation s'est tournée.

> Durée et calendrier de la concertation

Suite à une réunion d'information des associations à l'initiative du garant qui s'est tenue le 3 octobre à la FFT, la concertation a été officiellement ouverte le 8 octobre. La concertation a duré 6 semaines, se clôturant le 23 novembre au soir. Sur toute la durée de cette période, plusieurs rendez-vous ont été proposés au public :

- deux réunions publiques générales ont eu lieu, l'une introductive le 10 octobre, l'autre conclusive le 15 novembre, afin de présenter le projet dans sa globalité, recueillir les avis du public et faire un état des lieux des échanges au terme de la période ;
- trois réunions publiques thématiques ont par ailleurs permis de rentrer dans les détails du projet, pour ce qui concerne les aménagements du stade (le 17 et le 20 octobre), puis son environnement (le 3 novembre) ;
- le 9 novembre, le garant de la concertation a auditionné les acteurs qui s'étaient inscrits et ont disposé de 10 minutes chacun pour faire part de leurs avis et interrogations sur le projet ;
- deux visites de terrain dans le Jardin botanique des Serres d'Auteuil ont eu le mercredi 2 novembre et le lundi 7 novembre.
- le 7 novembre ; une réunion publique supplémentaire a été organisée par la Municipalité de Boulogne-Billancourt, dans l'enceinte de la mairie. Cette réunion, qui n'était pas prévue dans le cadre *stricto-sensu* de la concertation, a permis de faire le tour des réserves qui avaient été émises par la Ville de Boulogne et auxquelles la FFT a souhaité apporter des réponses.

> Modalités de diffusion de l'information et des échanges

L'objectif de la concertation est de permettre la participation des citoyens aux échanges et débats organisés autour du projet de modernisation du stade Roland-Garros. Pour que cette participation se déroule dans de bonnes conditions, pour que chacun puisse prendre part au dialogue, à l'occasion notamment des réunions publiques, il appartenait à la FFT de mettre à la disposition du public tous les éléments d'information en sa possession concernant la modernisation du stade Roland-Garros.

Plusieurs outils ont permis l'information du public >

CONCERTATION SUR LA MODERNISATION DU STADE

ROLAND-GARROS

Dossier de concertation
Octobre - Novembre 2011



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TENNIS

PARTIE 1 LE PROJET DE MODERNISATION DU STADE ROLAND-GARROS

L'organisation du site pendant le tournoi



- 1 - Entrée Gordon Bennett
- 2 - Entrée Militar
- 3 - Entrée Fédérale des Princes
- 4 - La nouvelle place des Mousquetaires
- 5 - Court Philippe Chatrier
- 6 - Court Suzanne Lenglen
- 7 - Le nouveau court
- 8 - Court de 2 000 places
- 9 - Village provisoire de TV
- 10 - Bâtiment de l'organisation du tournoi et terrasses
- 11 - Centre national d'entraînement (CNE)

12 - Complexe sportif Jean Bouin (incluant le centre sportif Jean Bouin et le Petit Jean Bouin)

13 - Concession temporaire le temps du tournoi

LE DOSSIER DE CONCERTATION

qui présente le projet de modernisation, ses aménagements, ses enjeux, les acteurs impliqués et son modèle de financement a été mis à la disposition du public à la mairie du XVI^{ème} arrondissement, à la mairie de Boulogne, au siège de la FFT et lors des réunions publiques. Au total, 1 000 dossiers imprimés ont été distribués au public, tandis qu'une version a été mise en ligne sur le site de la concertation www.concertation-rolandgarros.fr.

Dossier de concertation
Format A4 - 32 pages - tirage à 1 000 exemplaires

LE PREMIER NUMÉRO DE LA LETTRE D'INFORMATION

sur la modernisation du stade Roland-Garros a été remis, courant octobre, à 2 000 personnes.

Lettre d'information
Format A4 - 4 pages - tirage à 2 000 exemplaires

CONCERTATION SUR LA MODERNISATION DU STADE

ROLAND-GARROS

LETTRE D'INFORMATION No1 OCTOBRE 2011

ÉDITO

Tournoi internationalement reconnu, centre national d'entraînement et siège de la Fédération Française de Tennis, le stade Roland-Garros est un lieu multiple et une vitrine du tennis français.

Confronté à une insuffisance de capacité et de qualité d'accueil, le développement du stade Roland-Garros est une véritable réflexion urbaine destinée à faire du site un lieu de référence du tennis international, à la fois comme organisateur d'un tournoi de Grand Chelem et comme organe central d'un sport pratiqué par 1 200 000 licenciés et 5 500 000 de spectateurs.

Aujourd'hui, afin de maintenir l'intégrité du tournoi de Roland-Garros au niveau international et d'offrir un cadre d'accueil digne d'un tournoi de Grand Chelem, la Fédération Française de Tennis envisage la modernisation de son stade.

Cette modernisation est pensée dans la continuité du patrimoine et de l'histoire de notre site de Roland-Garros. Le choix de rester à Paris nous permet de cultiver notre différence : un stade au cœur de la ville, respectueux d'un environnement de qualité et bénéficiant de la meilleure accessibilité possible.

La concertation qui s'ouvre le 8 octobre est l'occasion de présenter au public ce projet qui nous tient à cœur. Elle permettra à chacun d'échanger dans le plus grand respect sur les enjeux du projet et de partager ses idées. Nous attendons avec impatience l'ouverture de cette nouvelle phase de ce projet capital pour le tennis français et nous espérons vous nombreux lors des prochaines réunions publiques.

Gilbert Harris
Président de la Fédération Française de Tennis

ACTUALITÉS

La concertation est ouverte

À partir du 8 octobre et jusqu'au 30 novembre 2011, place à la concertation publique sur le projet de modernisation du stade Roland-Garros !

La concertation constitue un moment d'échanges au cours duquel chacun peut s'informer sur le projet, ses objectifs et ses caractéristiques, mais également lui donner son avis et faire valoir ses propositions. La concertation est l'occasion pour la Fédération Française de Tennis de présenter son projet et toute transparence et dans toutes ses composantes.

Garant de la concertation, nommée par la Commission Nationale de l'Équipement Public (CNDEP) chargée de veiller à ce que tous ceux qui le souhaitent puissent s'informer et s'exprimer en toute liberté. Présente d'ailleurs les acteurs en présence : public, associations, acteurs du projet... à savoir en faveur d'un débat argumenté et utile à tous.

Je souhaite que cette réflexion collective permette de définir des aménagements qui s'avèreront nécessaires pour la bonne insertion du projet sur le territoire.

Pour cela, deux réunions publiques thématiques et une multitude de moyens d'information sont à votre disposition pour vous informer et vous exprimer sur le projet : un site internet, un dossier de concertation, une lettre d'information, un registre et une exposition.

Éspérons que vous serez nombreux à participer à cette concertation et à prendre part à ce projet d'avenir.

Jean-Pierre Tillet
Président de la Fédération Française de Tennis

LE PROJET DE MODERNISATION DE ROLAND-GARROS



- Le nouveau bâtiment de l'organisation du tournoi**
Le bâtiment de l'organisation du tournoi sera installé à l'ouest du site, entre le nouveau court et le centre sportif Jean Bouin. Il sera un véritable lieu de vie pour les participants au tournoi (journalistes, partenaires, public...).
- Le court central (15 000 places)**
Le court Philippe Chatrier sera une ouverture majeure qui sera entièrement ouverte au public. Il sera entièrement couvert et bénéficiera d'un accès direct au stade.
- Le nouveau court (4 000 places)**
Le remplacement de l'actuel court n°10, qui sera rénové, par un nouveau court, sera réalisé dans le jardin Sud Est des Serres d'Auteuil. Le nouvel équipement, entièrement couvert, sera dédié à la pratique de tennis et à l'entraînement des joueurs.
- Le centre national d'entraînement**
Afin de donner des réponses sur le site à l'ensemble des besoins de l'entraînement, un nouveau centre national d'entraînement sera construit à l'ouest de Roland-Garros. Il proposera notamment les plus professionnels du tennis français un environnement optimal.
- Le centre sportif Jean Bouin**
L'ensemble des équipements du centre sportif Jean Bouin seront rénovés et adaptés à l'entraînement pour les joueurs.
- Le nouveau court des Mousquetaires**
Le court des Mousquetaires, devenu Philippe Chatrier, sera rénové et bénéficiera d'un accès direct au stade.
- Les courts du centre sportif Jean Bouin**
L'ensemble des équipements du centre sportif Jean Bouin seront rénovés et adaptés à l'entraînement pour les joueurs.
- Le centre national d'entraînement**
Afin de donner des réponses sur le site à l'ensemble des besoins de l'entraînement, un nouveau centre national d'entraînement sera construit à l'ouest de Roland-Garros. Il proposera notamment les plus professionnels du tennis français un environnement optimal.

L'ORGANISATION DU SITE PENDANT LE TOURNOI

Les acteurs du projet

- La Fédération Française de Tennis (FFT), maître d'ouvrage du projet
- La Mairie de Paris, soutien de la FFT

Le projet n'aurait pu se faire sans le soutien de la Mairie de Paris. Cette-ci subventionne en effet le projet à hauteur de 20 millions d'euros et a proposé à la FFT une convention d'occupation d'une durée de 99 ans pour le site de Roland-Garros (incluant les nouvelles installations).

Elle apporte en outre un soutien précieux à la FFT dans l'élaboration du projet pour qu'il soit en adéquation avec le patrimoine existant.

BON À SAVOIR

- 111 000 places configuration tournoi, hors installations du centre sportif Jean Bouin
- 35 courts de compétition et d'entraînement
- Un court de 15 000 places avec une couverture rétractable
- Un court de 4 000 places
- Un nouveau court de 2 000 places
- 500 000 spectateurs sur toute la durée du tournoi

ZOOM SUR

Le nouveau du Jardin Botanique

La Mairie de Paris a initié une importante réflexion relative au renouveau du Jardin Botanique de Paris dont les quatre sites s'étendent sur 83 hectares et accueillent 15 000 espèces et variétés de plantes.

Sur le site d'Auteuil, il est envisagé de réorganiser les collections avec la mise en avant des végétaux tropicaux de quatre continents. Chacun des sites du nouveau projet proposera l'exploration de la flore de l'Afrique, de l'Amérique, de l'Asie ou de l'Océanie, enrichie à quatre serres historiques dédiées aux acéricultures menacées. Les autres collections de plantes tropicales seront réorganisées et présentées dans les Serres "Fougères" selon différents thèmes d'actualité. Quarante plantes qui occupent les serres qui seront supprimées et qui ne peuvent être réintégrées sur le site elles seront transférées au parc Floral dans les espaces déjà dédiés.

2. DÉROULEMENT ET MODALITÉS DE LA CONCERTATION

UNE EXPOSITION

comportant 4 panneaux a été présentée, pendant toute la durée de la concertation, dans les mairies du XVI^{ème} arrondissement de Paris et dans les quartiers 1 et 6 de la municipalité de Boulogne-Billancourt, ainsi qu'au siège de la FFT. Avec ses plans, images de synthèse, chiffres et encadrés sur les enjeux de la modernisation, cette exposition offrait une vue globale du projet, avec toutes ses incidences en termes d'aménagements urbains, de cadre de vie, de sport scolaire ou encore de financement.



CONCERTATION SUR LA MODERNISATION DU STADE

ROLAND-GARROS

UNE MODERNISATION NÉCESSAIRE

Le stade actuel de Roland-Garros n'est plus en adéquation avec les usages, les attentes et le niveau des autres équipements internationaux. Afin de maintenir la suprématie du tournoi de Roland-Garros au niveau international et d'offrir un cadre d'accueil digne d'un tournoi du Grand Chelem, la Fédération Française de Tennis envisage la modernisation de son stade.

Un espace trop restreint et des équipements dépassés
Trop étroit sur son site de 6,5 hectares, le stade est confronté à une problématique de capacité et de qualité d'accueil. En effet, l'événement s'organise dans un espace restreint et les équipements sont vieillissants. Les équipements sont vieillissants et les équipements sont dépassés.

Une insatisfaction croissante des usagers
Les joueurs et leur entourage : manque de places pour le changement de vêtements.
Les spectateurs : manque de temps dans les files d'attente, manque de lieux de repos.
Les médias : manque d'équipements adaptés.
Les partenaires : manque d'un aménagement optimal pour le village médiatique publicitaire et de meilleures places sur les courts.

Cette mission de transformation permettra notamment une meilleure visibilité et un meilleur accès au stade du tennis.

Le plus petit des tournois du Grand Chelem
Roland-Garros est le plus petit de ses tournois au regard des infrastructures : le terrain, la qualité d'accueil et la fréquentation. Par ailleurs, Roland-Garros est dépassé en capacité par les autres grands tournois de tennis : Wimbledon (Angleterre), l'US Open (États-Unis) et l'Australian Open (Australie). C'est un sérieux handicap.

D'autres tournois très ambitieux
La concurrence ne vient pas seulement des autres tournois du Grand Chelem, elle est aussi liée au fait que le stade de Roland-Garros est un stade de tennis, de plus en plus ambitieux. D'autres tournois très ambitieux.

Pour pallier ces problèmes, la FFT a élaboré un projet de modernisation qui permettra à Roland-Garros de maintenir son rang au niveau mondial et notamment la qualité des services proposés aux différents publics et un accès à un stade plus moderne et plus accueillant.

En parallèle respect de l'histoire, ambition médiatique, technique et sportive harmonieuse que son territoire, le projet de modernisation du stade Roland-Garros entend être à la hauteur des différents enjeux qui s'y rattachent.

FFT
FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TENNIS
www.concertation-rolandgarros.fr

CONCERTATION SUR LA MODERNISATION DU STADE

ROLAND-GARROS

PRÉSENTATION DU PROJET

Le projet vise à permettre au tournoi de Roland-Garros de se moderniser pour offrir les meilleures conditions d'accueil pour les joueurs et pour les spectateurs. Cette modernisation est pensée dans la continuité du patrimoine et de l'histoire du site. Elle permet de cultiver la spécificité de Roland-Garros tout en relevant au niveau des autres tournois du Grand Chelem.

Le nouveau bâtiment de l'organisation du tournoi
Le bâtiment de l'organisation du tournoi sera installé à deux pas du court central. Il offrira de nouvelles espaces et une terrasse à la vue imprenable sur le site de Roland-Garros et le toit de Boulogne.

Le court central (15 000 places)
Le court central sera équipé d'une ouverture mobile qui pourra être dépliée en 10 minutes et permettra de continuer à jouer malgré les intempéries. Sous le toit, le stade sera équipé de nouvelles tribunes plus confortables et l'aménagement de nouveaux espaces pour l'ensemble des participants au tournoi (joueurs, partenaires, presse, etc.).

Le nouveau court (4 950 places)
En remplacement de l'actuel court n°1, qui sera démolit, un nouveau court sera érigé dans la partie sud-est des Serres d'André. Ce nouveau court pourra intégrer sous ses tribunes des services collectifs, l'Accès des Serres, qui reprendra le concept du site historique, offrira un lieu de respiration et de déambulation pour les spectateurs.

Le Fonds des Princes
Cet espace sera réaménagé avec la construction d'un court de 3 000 places et de plusieurs courts de compétition et d'entraînement.

La nouvelle place des Mousquetaires
L'actuelle place des Mousquetaires, devenue trop étroite, sera réaménagée pour accueillir une nouvelle zone de compétition. Un espace piétonnier sera installé sur le site des courts. L'ensemble sera aménagé de manière à offrir un cadre agréable pour les joueurs.

Le centre national d'entraînement
Afin de libérer des espaces sur le site historique, le centre national d'entraînement sera déplacé sur l'actuel stade Georges Hebert à Issy de Roland-Garros. Il proposera aux différents publics un environnement optimal.

Les courts du centre sportif
Jean Boussier
Pendant le tournoi, les installations de centre sportif Jean Boussier seront réaménagées de manière à offrir un cadre agréable pour les joueurs.

L'ORGANISATION DU SITE PENDANT LE TOURNOI

LES CHIFFRES CLÉS DU NOUVEAU STADE

- +13 ha de configuration terrain, sans restriction de centre sportif (hors court)
- +10 courts de compétition et d'entraînement
- Un centre de 15 000 places avec une ouverture rétractable
- Un centre de 4 950 places
- +220000 spectateurs sur toute la durée du tournoi

Zoom sur : Le renouveau du Jardin Botanique
La Mairie de Paris a initié une importante réflexion relative au renouveau du jardin botanique de Paris. Dans les quatre sites identifiés sur le territoire et au sein d'un périmètre de 100 hectares, les jardins seront réorganisés et présentés dans les Serres d'André, selon différents thèmes d'accueil. Quant aux plantes qui occupent les serres, elles seront réorganisées et les nouveaux plants seront gérés, afin d'être transplantés au plus tard dans des espaces verts dédiés.

FFT
FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TENNIS
www.concertation-rolandgarros.fr

Panneaux d'exposition
Format 150x207 cm et 84x207 cm

2. DÉROULEMENT ET MODALITÉS DE LA CONCERTATION

> Annoncer, préparer, mener la concertation

• Annoncer

Toutes les réunions publiques ont été annoncées sur le site Internet de la concertation, mais aussi grâce à la diffusion de 19 500 tracts, déposés dans les boîtes aux lettres des riverains, sur les communes de Boulogne-Billancourt et Paris.

Par ailleurs, 4 000 tracts ont été distribués sur le marché d'Auteuil, les 5 et 8 octobre, de 10 à 12 heures, et sur le marché de Boulogne-Billancourt, les 4 et 9 octobre, de 10 à 12 heures. Enfin, 100 affiches ont été déposées chez les commerçants du quartier, avec les dates des rendez-vous de la concertation.

Toutes ces informations, permettant d'annoncer les enjeux et le calendrier de la concertation ont été relayées sur de nombreux blogs et sites Internet, ceux des associations du quartier, mais aussi les sites des collectivités locales concernées (telles que la Mairie du XVI^{ème} et la



Mairie de Paris) ou encore les sites de médias (Le Figaro, Le Parisien, Urbanews, Sport 24, L'Equipe, Tennis addict, Batirama...). Dix articles de presse ont enfin évoqué le projet de modernisation du stade de Roland-Garros et la concertation lancée sur le sujet (deux dans Le Figaro, quatre dans le Parisien, un dans Métro, un dans Tennis magazine, un dans Valeurs actuelles et un dans le journal de la mairie du XVI^{ème} arrondissement).

• Préparer

Animées par le garant de la concertation, ces réunions ont donné la parole à des intervenants anonymes, à des représentants du milieu associatif et à des élus. Elles ont aussi été l'occasion pour différents acteurs du projet de préciser certains points architecturaux, urbanistiques, environnementaux, juridiques... En effet, dans le cadre des réunions, la FFT avait notamment invité des représentants de la Mairie de Paris (élus et collaborateurs). Ceux-ci ont ainsi pu répondre à des questions sur la Convention d'Occupation du Domaine Public (CODP), sur les infrastructures prévues pour garantir la pratique du sport de proximité dans le quartier, sur l'avenir du Jardin botanique de Paris, dont un des quatre sites d'implantation se situe dans le Jardin des Serres d'Auteuil, ou encore sur l'entretien futur des Serres d'Auteuil.

Aux côtés des dirigeants de la FFT, des architectes et techniciens du projet ont également participé aux réunions et répondu aux questions du public.

• Mener la concertation

Au cours des réunions publiques, le garant de la concertation, avait pour fonction de permettre l'expression libre, claire et honnête du public et de s'assurer que les informations nécessaires lui étaient transmises, lors des réunions ou bien à la suite de ces rendez-vous, via le site Internet de la concertation.

Le garant a demandé à revenir en début de chaque réunion sur des questions laissées en suspens à la précédente rencontre. En fonction des demandes du public, il a également sollicité la mise en ligne de certains documents spécifiques : étude volumétrique du court Chatrier, plans des 3 périmètres du tournoi, engagement de la Ville de Paris à faire appel à une mission d'expertise externe confiée à des experts botaniques indépendants, etc.

A mesure que les internautes postaient leurs remarques et questions, la FFT a progressivement publié des réponses et indiqué des liens susceptibles d'aider chaque visiteur à trouver l'information demandée.

< Article paru dans « 16, le journal de votre arrondissement » d'octobre 2011



Des partenaires mobilisés pour mener la concertation

La Ville de Paris et la Mairie du 16^{ème} arrondissement se sont fortement mobilisées pour participer à cette concertation et répondre aux questions du public :

- > **Claude Goasguen,**
Député-Maire du 16^{ème} arrondissement
- > **Anne Hidalgo,**
Première Adjointe au Maire de Paris chargée de l'urbanisme et de l'architecture
- > **Jean Vuillermoz,**
Adjoint au Maire chargé du sport
- > **Jean-Francois Danon,**
Secrétaire Général Adjoint de la Ville de Paris
- > **Elisabeth Borne,**
Directrice de l'Urbanisme au Secrétariat Général de la Ville de Paris
- > **Régine Engström,**
Directrice des Espaces Verts et de l'Environnement de la Ville de Paris
- > **Ghislaine Geffroy,**
Directrice de la Voirie et des Déplacements
- > **Laurence Lefevre,**
Directrice de la Jeunesse et des Sports de la Ville de Paris
- > **Eric Spitz,**
Directeur des Affaires Juridiques de la Ville de Paris
- > **Patrice Becu,**
Directeur en charge des études et de la réglementation à la Direction de l'Urbanisme de la Ville de Paris



> S'informer, échanger, contribuer

C'est donc à la fois grâce aux outils « papier » et Internet que le public a pu s'informer sur le projet de modernisation du stade Roland-Garros et sur les enjeux de la concertation. Entre le 8 octobre et le 23 novembre, le site Internet a ainsi enregistré 3 173 visites, émanant de 1 561 Internautes différents. 151 contributions ont été postées, dont 116 ont été publiées par la FFT, émanant de 70 contributeurs différents. Deux raisons expliquent l'écart entre le nombre d'avis postés et le nombre d'avis publiés : d'une part, la FFT n'a pas publié les courriels de demandes de participation à l'audition publique ; d'autre part, conformément à la charte d'usage du site de la concertation, les interventions hors-sujet, non argumentées ou ayant un caractère agressif, discriminatoire ou diffamatoire, n'ont pas été relayées par la FFT.

Les réunions publiques, qui se sont tenues au siège de la FFT, ont rassemblé à chaque fois quelque 150 personnes. D'une durée moyenne de 3 heures, elles ont permis, après une introduction par le garant de la concertation et une présentation du projet par la FFT, de donner la parole à une quarantaine de personnes.

Lors de la visite du Jardin des Serres d'Auteuil, mercredi 2 novembre, une vingtaine de personnes s'étaient déplacées. Pendant deux heures, de 14h30 à 16h30, le groupe, emmené par le garant et accompagné par le paysagiste du projet, a arpenté le Jardin. Plusieurs escales avaient été prévues à des endroits qui avaient, à de nombreuses reprises, suscité le débat lors des réunions publiques : c'est ainsi que des bâtiments en meulière aux serres chaudes, en passant par l'observation des arbres remarquables du parc et par la chaufferie, la FFT a pu expliquer son projet aux participants et répondre à leurs interrogations. Beaucoup de questions ont porté sur le nouveau court des Serres, sur le devenir des serres et sur la gestion des collections.

À la demande de riverains n'ayant pas pu participer à cette première visite, une deuxième visite a été organisée le 7 novembre. Elle a réuni une dizaine de personnes, ainsi qu'un représentant de la FFT et deux représentants de la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement de la Mairie de Paris, qui ont accompagné les riverains et répondu à leurs questions pendant près de deux heures.

Un bilan quantitatif plus détaillé des questions posées lors des réunions publiques et sur Internet figure en page 17 de ce document, il permet de prendre la mesure des sujets les plus évoqués par le public.

2. DÉROULEMENT ET MODALITÉS DE LA CONCERTATION

> Audition publique

Le 9 novembre, le garant de la concertation a procédé à 18 auditions (22 personnes au total) présentées par des responsables d'associations pour la plupart, des riverains et élus, qui disposaient de 10 minutes pour s'exprimer.

Ci-dessous la liste complète des intervenants :

- > **Philippe Toussaint,**
Président de l'association des Vieilles Maisons Françaises ;
- > **Marc Servel de Cosmi,**
Président de l'association Sauvegarde Auteuil-Bois de Boulogne ;
- > **Lise Bloch Morhange et Franklin Picard**
Membre de l'association Sauvons les Serres d'Auteuil,
Vice-président du Conservatoire des collections végétales spécialisées ;
- > **2 représentants de Sophie N'Guyen,**
Riveraine, habitante du boulevard Murat ;
- > **Patricia Paitier et Evelyne Perron,**
Représentantes de l'école Notre-Dame des oiseaux ;
- > **Michel Dubromel,**
Vice-président de France Nature Environnement ;
- > **Agnès Popelin,**
Intervenant au nom du Collectif de défense Auteuil-Les Princes (CAP) ;
- > **Marianne Bondaz,**
Conseiller du quartier N°6 à la Ville de Boulogne-Billancourt ;
- > **Roger Lebon,**
Président de l'Association du quartier du Parc des Princes ;
- > **Samuel Cywie,**
Président du Comité de défense du sport de proximité (DSP) ;
- > **Laurence Dreyfuss et David Alphand,**
Conseillers de Paris ;
- > **Guy Flesselles,**
Président de l'association Le 16^{ème} pour tous ;
- > **Bernard Mayrand,**
de l'association Boulogne patrimoine ;
- > **Bertrand Biette,**
AARPI ;
- > **François Douady,**
Président de la Coordination pour la Sauvegarde du bois de Boulogne et de ses Abords ;
- > **Yves Contassot,**
Conseiller de Paris ;
- > **Serge Harel,**
Riverain habitant du boulevard d'Auteuil à Boulogne ;
- > **François Lesieur,**
Riverain habitant du boulevard d'Auteuil Boulogne.

La retranscription de toutes ces interventions sera versée au bilan établi par le garant.



3.

**SYNTHÈSE THÉMATIQUE
DES AVIS EXPRIMÉS**

> Méthodologie

Au terme de la concertation, qui s'est déroulée du 8 octobre au 23 novembre, la FFT a rassemblé l'ensemble des avis exprimés – remarques et questions – qu'ils aient été émis lors des réunions publiques, inscrits dans les registres ou postés sur Internet.

Le bilan quantitatif qui suit permet de mesurer la participation des citoyens à la démarche : si beaucoup de commentaires ont été adressés à la FFT, il est à noter que certains intervenants se sont exprimés plusieurs fois au cours des réunions, et à nouveau sur Internet. Chacune de leur prise de parole a été comptabilisée et l'analyse de leur contenu a permis de lister l'ensemble des thématiques abordées. Qu'elles aient été orales ou écrites, les prises de position des différents acteurs, souvent très argumentées, portaient en effet sur de nombreux thèmes, parmi lesquels : le cadre juridique du projet, les nouveaux aménagements, les Serres d'Auteuil, les transports, l'accès au stade, le sport scolaire et de proximité, les usages du stade à l'année, l'environnement et la démarche de développement durable, les modalités de financement et les projets alternatifs.

La synthèse des interventions recueillies et des réponses formulées par la FFT sera par conséquent organisée, ci-après, en fonction de ce classement thématique.

Ce compte-rendu de la concertation a non seulement vocation à dégager l'état des lieux des différents avis, propositions, interrogations, voire des inquiétudes des citoyens, mais aussi à devenir un outil d'aide à la décision pour le maître d'ouvrage qui ne pourra que s'enrichir des échanges qui ont eu lieu pendant ces six semaines de concertation.

> Le bilan quantitatif

• La participation du public

Le public, responsables associatifs, élus et riverains, a largement répondu à l'invitation de la FFT et de la CNDP. A chacune des 5 réunions publiques, on a dénombré quelque 150 personnes présentes. A chaque fois, une quarantaine de prises de parole ont été enregistrées. L'intégralité des échanges figure dans les comptes-rendus qui ont été mis en ligne sur le site de la concertation.

C'est également sur Internet que le public a eu la possibilité de s'exprimer, pour livrer un point de vue ou poser des questions. Au total, 116 contributions y ont été publiées, émanant de 70 contributeurs différents, la plupart ayant envoyé plusieurs commentaires.

En effet, parmi toutes les interventions, orales et écrites, recueillies lors des réunions publiques comme sur le site Internet, il apparaît très clairement qu'une vingtaine de participants a manifesté un très vif intérêt pour la concertation, s'engageant avec passion dans les débats.

• Synthèse des expressions du public par thème abordé

Thèmes abordés	Réunion	Internet	Total
Le déroulement de la concertation	13	15	28
Le cadre juridique	10	7	17
Les nouveaux aménagements	43	32	75
notamment :			
- le court central	16	5	
- le court des Serres	1	6	
- le CNE	10	7	
- la Place des Mousquetaires	4	3	
- le Fonds des Princes	10	5	
L'extension dans le Jardin des Serres	42	53	95
notamment :			
- la préservation du patrimoine botanique	10	32	
- les aménagements prévus (court, serres, bâtiments en meulière, chaufferie)	12	11	
- les usagers du jardin pendant et hors tournoi	20	10	
Les transports en commun	5	2	7
Le stationnement et la circulation dans le quartier et dans le bois de Boulogne	14	10	24
Les accès au stade : circulation des riverains à travers le site, abords du stade pendant le tournoi, aménagement de la Porte d'Auteuil...	25	9	34
L'organisation du sport scolaire dans le quartier et le calendrier de la construction des nouveaux équipements	24	24	48
Les usages du stade à l'année	8	7	15
Les mesures de protection de l'environnement et les engagements du chantier en termes de développement durable	3	11	14
Le financement du projet	7	15	22
Les projets alternatifs (la couverture de l'A13 et du périphérique, la délocalisation de Roland-Garros, la fin des extensions)	6	26	32
Totaux	200	211	411

NB : Un avis pouvant porter sur plusieurs thématiques, les totaux ne correspondent pas au nombre de personnes qui se sont exprimées mais ils donnent à voir la diversité des sujets abordés.

> Synthèse thématique des avis

• Le déroulement de la concertation

Lors de la concertation, notamment lors des premières réunions, plusieurs remarques ont porté sur le déroulement de la concertation.

Une large majorité des participants a souhaité saluer le travail mené par M. Tiffon, garant de la concertation, pour la qualité de son animation et des échanges menés.

Par ailleurs, certains intervenants ont regretté de ne pas voir de débat public organisé sur le sujet. Enfin, plusieurs participants ont interrogé la FFT et la Ville de Paris sur l'opportunité d'organiser cette concertation alors même que la ratification de la CODP est intervenue quelques jours avant la clôture de la concertation. Certaines personnes ont également demandé à pouvoir consulter la CODP (qui a donc été mise en ligne sur le site de la concertation), afin d'évaluer ce qui pouvait évoluer et ce qui semblait figé. Enfin, quelques interrogations ont porté sur la validité de cette CODP si le projet de modernisation de Roland-Garros ne débouchait pas sur les autorisations d'urbanisme nécessaires.

La position du maître d'ouvrage

La Fédération a tenu, à plusieurs reprises, à rappeler son engagement volontaire dans un processus de concertation qu'elle a toujours souhaité sincère, transparent et ouvert à tous. L'information du public a donc été menée largement : les chiffres sur les différentes distributions de tracts, affiches, lettres d'information (voir p.9) donnés par la FFT, montrent que la concertation s'est déroulée dans de bonnes conditions d'information du public. M. Tiffon l'a d'ailleurs rappelé lui-même lors de la réunion de clôture : « Le dispositif d'information m'est apparu conforme aux usages des concertations et adapté à votre projet et à la concertation qui était menée ». Quant aux réponses apportées par le maître d'ouvrage, elles ont toutes été mises en ligne sur le site de la concertation, de même qu'un grand nombre de documents administratifs concernant le projet, ce qui n'était pas une obligation mais bien une volonté de la Fédération. A ce sujet, M. Tiffon a d'ailleurs dit « La Fédération a pris ce risque, et je l'en remercie, d'essayer de répondre le plus rapidement possible aux questions posées par les uns et par

les autres. Il y a eu une période de rodage et puis, récemment, je pense que vous pouvez le constater, les réponses aux questions sont maintenant toutes sur le site ou en passe de l'être. Je tire donc un coup de chapeau aux équipes qui ont fait en sorte que les réponses soient mises sur le site ».

Concernant l'organisation d'un débat public, la décision a été prise par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) le 6 juillet dernier, après une saisine volontaire par la FFT. La Fédération n'a donc fait qu'appliquer cette décision. Toutefois, comme évoqué ci-dessus, au regard des concertations précédemment menées, la FFT a décidé d'approfondir la démarche en proposant un site Internet très complet (Paroles d'acteurs, Questions/réponses, Les documents utiles).

Enfin, le fait que la CODP ait été signée avant la fin de la concertation ne fait aucunement obstacle à de possibles évolutions du projet d'urbanisme, qui auraient émergé des échanges qui ont eu lieu au cours de la concertation. Par ailleurs, la signature de la CODP qui confère simplement à la FFT un droit d'occupation du terrain, qui doit lui permettre de procéder à la modernisation du site, ne préjuge en aucun cas de la délivrance des autorisations d'urbanisme dont le maître d'ouvrage a besoin pour faire réaliser les travaux de modernisation.

La FFT a défini, dans le cadre de la CODP, son propre programme de travaux, correspondant aux besoins de son activité. Ce programme de travaux définit les grandes orientations du projet de modernisation souhaitées par la FFT. Il présente un caractère prévisionnel tant en ce qui concerne son contenu, son coût que son calendrier de mise en œuvre, comme l'indique très clairement l'article 2.1 de la CODP. Cela permet ainsi, le cas échéant, de prévoir son évolution au regard notamment des résultats de l'actuelle concertation menée par la FFT dont M. Tiffon est le garant, et de l'enquête publique « Bouchardeau » menée préalablement à l'instruction des permis de construire. Si – à l'issue de la concertation – des modifications mineures devaient être apportées au programme, il ne serait pas nécessaire d'amender pour autant la convention d'occupation du domaine public compte tenu – précisément – du caractère prévisionnel du programme. Si des modifications plus importantes devaient être apportées, les parties se réuniraient pour évoquer ensemble la possibilité de conclure un avenant à la CODP, ce que le texte de la convention prévoit d'ailleurs. En ce cas, l'avenant ferait l'objet d'une nouvelle

délibération du Conseil de Paris. Par conséquent, le fait que la CODP soit déjà approuvée par la Ville et bientôt par la FFT ne remet nullement en cause la sincérité de cette concertation qui pourrait parfaitement faire évoluer le projet si nécessaire.

Dans ce contexte juridique, et tout en rappelant que la concertation n'a pas vocation à remettre en cause les éléments fondamentaux du projet (tels que la couverture du court Philippe Chatrier et la création du nouveau court dans le Jardin des Serres), les dirigeants de la FFT ont toutefois tenu à rappeler la sincérité de leur démarche. En sollicitant de façon spontanée la Commission Nationale du Débat Public, alors qu'il n'y était pas obligé, le maître d'ouvrage a volontairement souhaité instaurer un dialogue ouvert et transparent avec le public, placé sous le contrôle de la Commission Nationale du Débat Public afin de prendre en compte une diversité de points de vue sur le projet, sa conception et l'appréciation de ses impacts sur l'environnement ; pour, le cas échéant, faire évoluer certaines réalisations et certains usages.

• Les principaux aménagements du stade

> Des questions d'ordre général

La nouvelle superficie de Roland-Garros, pendant le tournoi mais aussi toute l'année ; le choix du qualitatif plutôt que du gigantisme ; la conception paysagère qui a guidé le projet ; le nombre de courts disponibles pendant le tournoi ; le détail des places de ces courts..., tels sont les thèmes qui ont suscité des demandes de précisions de la part du public mobilisé par la concertation, lors des réunions publiques et sur Internet.

La position du maître d'ouvrage

En choisissant de conserver l'implantation parisienne de Roland-Garros, plutôt que de la délocaliser, la FFT a voulu donner les moyens à ce tournoi de garder son identité, son cachet, ce qui ne saurait être conciliable avec la création d'installations démesurées. Dans cette optique, le projet s'est construit sur une approche paysagère, de manière à cultiver l'identité du stade, à garantir son intégration dans son environnement, tout en réussissant son ouverture sur le quartier et sur la ville.

Par ailleurs, l'objectif étant de donner de l'air, de l'espace à ce tournoi, il n'était pas question de multiplier les constructions. L'ambition est au contraire de permettre au public, aux joueurs et à tous les « utilisateurs » de Roland-Garros, de respirer dans la nouvelle configuration du stade. C'est ce qui explique que le projet de modernisation prévoit une augmentation des capacités d'accueil du stade de 6% seulement, alors que sa superficie, en période de tournoi, sera portée de 8,6 hectares à 12,8 ha (sans compter les courts du stade Jean Bouin qui seront utilisés pour l'entraînement des joueurs). Hors période de tournoi, cette surface ne sera plus que de 9,6 ha, ce qui inclut la surface du court des Serres et les bâtiments en meulière. Pendant la phase de montage-démontage, la surface totale allouée sera de 10,9 hectares.

Quant au nombre de courts disponibles pendant le tournoi, il sera de 35 dont 18 pour les matchs dans l'enceinte du stade, dont le court Philippe Chatrier (15 000 places) et le court Suzanne Lenglen (10 000 places) ; par ailleurs, les joueurs s'entraîneront sur les 17 courts du centre sportif Jean Bouin.

> Le court central

Les travaux prévus sur le court central Philippe Chatrier ont suscité beaucoup d'interrogations : sur la technicité du toit rétractable et sur l'élévation du bâtiment qui va en découler. Plusieurs personnes ont par ailleurs demandé si l'installation de cet équipement laissait présager d'autres couvertures de courts ? Et si, par conséquent, plusieurs bâtiments seraient surélevés ? Quelle serait, par ailleurs, la règle d'utilisation de ce toit, de façon notamment à respecter les règles qui s'imposent à un tournoi outdoor ? D'autres questions ont également porté sur les tribunes du Central, leur agencement et leur éventuelle mobilité. C'est enfin l'utilisation du court, en soirée notamment, qui a semblé générer des inquiétudes : quel type d'occupation, sportive, culturelle, musicale ? Et avec quelle fréquence ?

La position du maître d'ouvrage

L'installation d'un toit rétractable sur le court Philippe Chatrier est au cœur du projet de modernisation : cet équipement, que de nombreux tournois possèdent déjà, va permettre de limiter les interruptions de matchs, qu'elles soient dues à la pluie ou à la nuit. Ce n'est que dans ces conditions précises que le toit sera déployé, en un temps très rapide puisqu'une dizaine de minutes suffiront à protéger le court et les tribunes. Cette installation, essentielle

à la qualité technique du tournoi, va entraîner une augmentation de la hauteur du court de 18 à 31 mètres. Elle est à l'origine de la demande de révision simplifiée du PLU.

Par ailleurs, la FFT a souhaité que soit également prévue l'autorisation de relever à 25 mètres la hauteur maximale au-delà de 18 mètres applicable sur l'emprise du court Suzanne Lenglen, qui pourrait également être doté d'un toit amovible à moyen terme. Aucune autre émergence, au-delà de 18 mètres, n'est prévue dans l'emprise du stade, conformément au règlement du PLU.

Les interrogations sur les modifications de l'utilisation du Central, induites par l'installation du toit, ont donné lieu à des mises au point très claires de la FFT : grâce à cet équipement, Roland-Garros pourra organiser, comme la plupart de ses homologues du Grand Chelem, des sessions de soirée pendant la durée du tournoi (une dizaine par tournoi) ; d'autres rencontres de tennis pourraient aussi s'y dérouler mais uniquement l'été, le toit rétractable ne garantissant pas de véritables conditions d'isolation. Enfin, la Fédération a précisé qu'elle n'avait pas de besoin s'agissant de l'organisation d'événements non tennistiques mais elle souhaite ne pas s'interdire à ce stade de répondre favorablement à une demande exceptionnelle ; la programmation de concerts, générant des nuisances sonores nocturnes, ne pourrait de toutes les façons pas faire l'économie d'une demande préalable d'autorisation.

> Le centre national d'entraînement (CNE)

Tandis que plusieurs personnes ont demandé des précisions sur les dimensions et les volumes du CNE, de nombreuses interventions ont porté sur la légitimité d'installer cette infrastructure sur une partie du stade Georges Hébert, alors que d'autres fédérations sportives ont fait le choix d'installer leurs jeunes « espoirs » à la campagne, en grande banlieue. Des questions ont aussi porté sur le nombre de jeunes qui y seront accueillis et sur l'intérêt de doter l'équipement de courts extérieurs en surface dure.

Les autres interrogations liées aux installations qui resteront destinées aux scolaires seront traitées, ci-après, dans la rubrique consacrée à l'organisation du sport scolaire dans le quartier.

La position du maître d'ouvrage

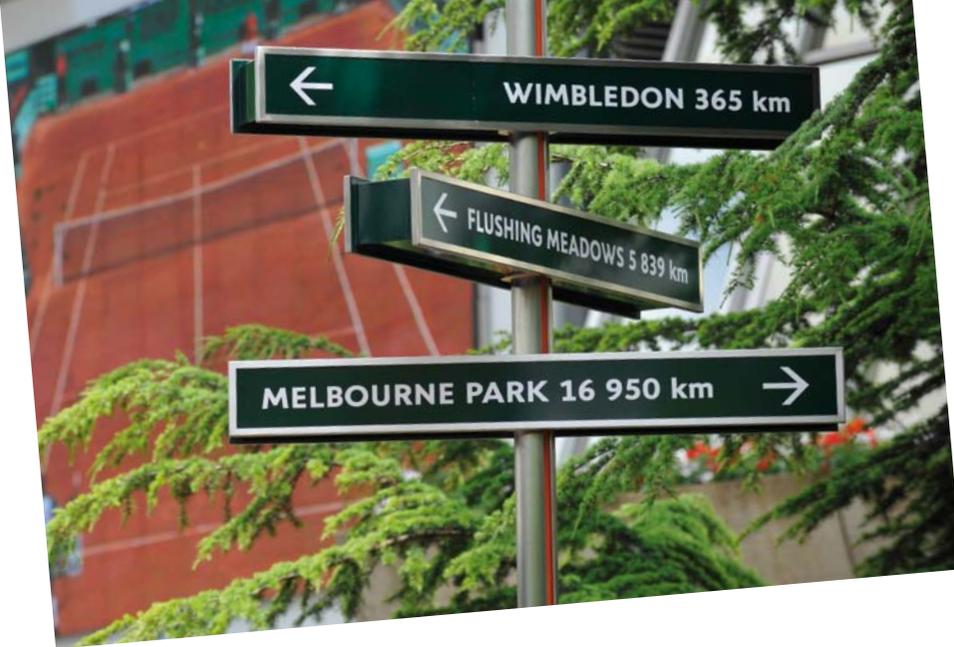
Disposant d'une surface d'environ 1,5 hectare, le CNE sera composé d'un bâtiment de quelque 10 000 m², implanté sur la parcelle sud du terrain actuellement occupé par le stade

Georges Hébert, et de quatre courts extérieurs en dur, dans la partie supérieure du terrain, le long du boulevard Murat. Le bâtiment du CNE abritera non seulement des installations sportives, mais aussi des bureaux, des locaux destinés à la formation, un pôle médical et des espaces dédiés à l'hébergement et à la restauration des jeunes sportifs. A l'heure actuelle, les hauteurs et volumes du bâtiment n'ont pas été arrêtés, le projet prévoit des hauteurs maximum comprises entre 14 et 17 mètres ; le moment venu, ces hauteurs seront précisées et feront l'objet de discussions avec l'architecte des bâtiments de France.

Quant au maintien du CNE à proximité de Roland-Garros, il est plus que justifié, aux yeux de la FFT, car nécessaire à la cohérence des actions mises en place toute l'année par la fédération et à la communication entre joueurs, entraîneurs et dirigeants.

Le regroupement dans un même secteur des fonctions d'une grande fédération - associant le siège, la direction technique nationale, qui conçoit les programmes d'enseignement et de formation des cadres et met en place des actions de détection des espoirs du tennis français, le centre national d'entraînement, des pôles de formation et un grand équipement d'envergure internationale - est indispensable au bon fonctionnement d'une grande fédération. Il favorise la transversalité des compétences et la mutualisation des moyens. C'est d'ailleurs ce qui explique la tendance actuelle de nombreuses fédérations sportives qui regroupent de plus en plus souvent, sur le site de leur compétition phare, leur siège, leur centre d'entraînement et la résidence d'accueil de leurs sportifs : c'est ainsi le choix qui a été fait par les fédérations françaises de cyclisme, de hockey sur glace, de handball ou encore de rugby. A contrario, la dissociation entre le siège de la Fédération Française de Foot, d'un côté, et son institut national de formation, à Clairefontaine, semble présenter des inconvénients, à la fois fonctionnels et sportifs.

Sur un plan purement sportif, le regroupement de différents équipements contribue en effet à la cohérence des programmes d'enseignement et à qualité de la formation dispensée au CNE : les formateurs peuvent notamment proposer à leurs jeunes espoirs des plannings d'entraînement qui leur offrent la possibilité de s'entraîner régulièrement sur les courts mêmes du tournoi qu'ils sont amenés à disputer. Cette proximité et les liens étroits qui se renforceront entre le stade Roland-Garros et le CNE permettront donc aux jeunes joueurs de s'entraîner directement sur la terre battue du grand stade comme sur les courts en dur, couverts et extérieurs, du CNE. Il en va de l'excellence de l'enseignement qui leur est prodigué.



> Le bâtiment de l'organisation du tournoi

Prévu entre les courts Chatrier et Lenglen, le long de l'avenue de la Porte d'Auteuil, sur l'emplacement de l'actuel CNE, le bâtiment de l'organisation du tournoi a suscité des interrogations, liées notamment à la terrasse panoramique qui doit le surplomber et à sa hauteur. Il a aussi été demandé à la FFT de clarifier les usages de cette structure.

La position du maître d'ouvrage

Prévu dans un premier temps pour accueillir le centre des médias, la FFT a finalement préféré consacrer une partie de cet espace à des locaux nécessaires à l'organisation du tournoi. Il a en effet semblé plus opportun de privilégier la proximité des joueurs et de la presse en installant l'essentiel de la population médias sous le court Chatrier. L'autre partie sera dédiée à l'accueil des espaces de relations publiques.

A noter que le bâtiment sera surmonté d'une terrasse panoramique qui n'excédera pas la limite fixée par le PLU. Les parties les plus hautes de ce bâtiment auront un gabarit compris entre 15 et 18 mètres.

> La Place des Mousquetaires

La conception et l'aménagement de la Place des Mousquetaires, au cœur du stade, ont généré peu de questions de la part du public. C'est essentiellement sur l'utilisation de cette place et sur son ouverture au public, pendant le tournoi et au cours de l'année, que les participants à la concertation ont souhaité avoir des détails.

La position du maître d'ouvrage

Sur une superficie d'1,5 ha, la Place des Mousquetaires va non seulement offrir à Roland-Garros un espace de respiration, de rencontre et de convivialité ; mais elle a aussi vocation à devenir, dans le prolongement naturel du Jardin des Serres, un lieu de vie, à l'année, pour les Parisiens et les Boulonnais. Elle sera fermée la nuit, sur le modèle des parcs et jardins parisiens.

> Le Fonds des Princes

C'est à la fois la capacité et la hauteur des gradins du principal court du Fonds des Princes qui a motivé les questions du public sur cet aspect du projet. Inquiets du vis-à-vis que cette construction pourrait leur imposer, les riverains du boulevard d'Auteuil ont également demandé s'il serait possible de construire ce court en-dessous du niveau de la chaussée et/ou de le doter de gradins amovibles qui pourraient être retirés hors tournoi.

La position du maître d'ouvrage

D'une hauteur maximale qui restera inférieure à 10 mètres, ce court sera en partie caché l'été, par les feuillages des arbres du boulevard d'Auteuil. Malgré tout, la FFT s'est engagée à étudier la faisabilité d'une construction qui serait en partie encastrée et l'aménagement de gradins amovibles en partie supérieure.

Quant à la capacité de ce court du Fonds des Princes, elle sera de 2 000 places.

La Ville de Paris a donné des garanties quant à la restitution des équipements sportifs impactés par la réorganisation du Fonds des Princes (cf. p. 28)

> Le court des Serres

Les questions portant sur la configuration du court des Serres sont traitées, ci-après, dans la rubrique consacrée aux Serres d'Auteuil, tant l'implantation du court, ses serres, la préservation des collections, le respect de l'ensemble du Jardin ainsi que ses usages à l'année et pendant le tournoi, sont des sujets intimement liés.

• Les Serres d'Auteuil

> La préservation du patrimoine botanique

Les participants les plus actifs à la concertation ont manifesté un intérêt particulièrement vif pour le Jardin des Serres d'Auteuil, en posant notamment de très nombreuses questions relatives à la protection au titre des Monuments historiques de plusieurs bâtiments du Jardin et à la protection des collections végétales qui y sont conservées. Soulignant le caractère exceptionnel de ce site, qui fait partie du Jardin botanique de Paris, ils se sont inquiétés du risque du démantèlement des serres et de la dispersion des collections. Ils ont aussi pointé les risques liés au déménagement des espèces qui y sont conservées, pour certaines en voie de disparition, et dont la perte serait « dramatique ».

Beaucoup de questions ont plus précisément porté sur l'avenir des collections des serres chaudes, qui seront détruites, et notamment sur la technicité des serres qui seront installées autour du nouveau court.

C'est aussi sur la pérennité de la double labellisation du Jardin que les intervenants ont souhaité être rassurés, sur la localisation future de la serre des multiplications et de la serre technique. Des détails ont également été demandés sur l'organisation des déménagements et sur les précautions prises par le maître d'ouvrage pour assurer la préservation des plantes. Il a même été demandé la mise en place d'un suivi scientifique des opérations. Des inquiétudes ont par ailleurs été formulées quant aux risques liés au chantier, qu'il s'agisse de ses incidences sur le flux naturel des eaux du sous-sol ou sur les systèmes racinaires des arbres remarquables du site.

Enfin, les animations liées au tournoi préoccupent certaines associations qui craignent la mise en place, sur l'allée des Serres, d'un éclairage contraire au « droit à la nuit écologique » pour les plantes et les oiseaux.

La position du maître d'ouvrage

Consciente de la qualité exceptionnelle du Jardin des Serres d'Auteuil, et de sa contribution à l'identité du quartier, la FFT s'est montrée soucieuse de proposer un projet de modernisation de Roland-Garros qui soit en mesure de s'intégrer dans cet environnement et d'en respecter l'équilibre. C'est pourquoi les aménagements prévus au sein du Jardin ont fait l'objet d'arbitrages attentifs.

Protégées au titre des Monuments historiques, la serre principale et les quatre serres attenantes ne seront aucunement impactées par les travaux liés à la modernisation du stade Roland-Garros. Après une phase transitoire liée aux travaux d'extension du stade, la totalité des collections aujourd'hui présentes réintégrera le Jardin des Serres d'Auteuil : il n'y aura pas de dispersion de ce patrimoine botanique, y compris notamment des collections des serres chaudes, dont le maître d'ouvrage reconnaît le caractère exceptionnel.

A l'occasion des réaménagements prévus, l'organisation des collections sera repensée, en s'appuyant sur les possibilités offertes par la construction des nouvelles serres autour du court : les collections de plantes tropicales y seront installées, en suivant une répartition par continent. Dans ces conditions, le Jardin des Serres d'Auteuil conservera sa double labellisation de Jardin botanique de France et de Jardin de la ville de Paris.

Pour les préserver, pendant les travaux, les plantes des serres chaudes seront toutes déplacées en attendant la mise à disposition des nouvelles serres du nouveau court, dont la qualité technique sera contrôlée de près par la Ville de Paris, conformément à l'article 2.4.4 de la CODP : pendant la phase transitoire, les serres de Rungis qui remplissent les conditions de température et d'hygrométrie nécessaires accueilleront les aracées, les broméliacées, les crotons et les cordylines, les autres collections seront réparties dans les serres existantes d'Auteuil. Pour garantir les meilleures conditions de déménagement des plantes, la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement demandera une expertise externe, confiée à des spécialistes indépendants de la Ville de Paris et de la FFT. A cet effet, une convention sera passée avec le MNHN (Muséum National d'Histoire Naturelle) : leurs scientifiques pourront vérifier que tout sera bien mis en œuvre pour garantir le succès de l'opération et éventuellement intervenir et conseiller les jardiniers de la DEVE, gestionnaires des collections et en charge de ce déménagement. Cette convention permettra une anticipation des mesures conservatoires et limitera ainsi le risque d'appauvrissement des collections.

En amont de cette phase transitoire, pour plus de sécurité, toutes les plantes menacées seront dupliquées avant leur transfert. A l'issue des travaux, un nouveau déménagement sera organisé, avec les mêmes précautions, afin de réorganiser les collections des serres chaudes sur le site du Jardin des Serres d'Auteuil.

Concernant les risques liés au chantier, le maître d'ouvrage a prévu que l'accès des engins se fera par le boulevard d'Auteuil afin de préserver les allées du jardin. Par ailleurs, toutes les précautions seront prises pour sauvegarder les arbres remarquables qui sont situés à



proximité du nouveau court et des mesures conservatoires seront étudiées pour faciliter le développement de jeunes racines en remplacement de celles qui pourraient être touchées à l'occasion des travaux de terrassement. Toujours dans le respect de ce patrimoine naturel, la FFT n'a pas prévu d'éclairage supplémentaire dans l'allée des serres.

Enfin, une fois les travaux achevés, la vie du jardin et l'entretien des collections reprendront leur cours : les services municipaux disposeront en effet d'une serre de multiplication dans la zone sud-ouest du Jardin.

> Les aménagements prévus dans le Jardin des Serres d'Auteuil

Avant de s'intéresser aux équipements prévus dans le Jardin des Serres d'Auteuil, de nombreux intervenants ont interrogé la FFT sur la possibilité de renoncer à la construction du nouveau court des Serres et d'envisager l'installation de cet équipement dans l'enceinte du stade historique, soit à la place de la nouvelle Place des Mousquetaires, soit sur le Fonds des Princes. Des précisions ont ensuite été demandées concernant le projet de construction de ce court : pourquoi sa capacité est-elle passée de 5 000 à 4 950 places ? Quelle sera la hauteur de l'édifice ? Comment seront agencées les serres ? Seront-elles capables de supporter les incidences des travaux de maintenance liés à l'entretien régulier du court ? D'autres installations sont-elles prévues dans le Jardin des Serres d'Auteuil pour accueillir des boutiques ou des restaurants ? Enfin, sur un plan technique, une chaufferie sera-t-elle installée à proximité du futur stade et dans quelles conditions de sécurité ?

La position du maître d'ouvrage

Compte-tenu des besoins du tournoi et de la volonté de réorganiser les espaces au sein du stade, la FFT a souhaité se doter d'un nouveau court d'une capacité de 4 950 places, en complément du court central (15 000 places) et du court Suzanne Lenglen (10 000 places). La taille de ce nouvel équipement ne permet pas de prévoir son implantation sur le Fonds des Princes.

Quant à la Place des Mousquetaires, son élargissement est un des éléments clé du projet car il va permettre de doter le stade et le tournoi d'espaces de rencontre, d'échange et de convivialité essentiels au bon accueil du public. L'ambition du maître d'ouvrage de désengorger le stade historique est en effet au cœur du projet : elle passe par la création

de nouveaux sites, mais aussi de cheminements pour relier tous les pôles et donner ainsi naissance à un vaste site bien identifié et agréable à parcourir.

La construction de ce nouveau court permet de « desserrer » les contraintes sur le périmètre actuel. L'agencement du court, qui sera semi-enterré pour mettre en valeur la hauteur des serres historiques, permettra l'installation d'une serre sur chacun de ses côtés. Soit 4 serres pour accueillir des collections venues de 4 continents : Amérique, Océanie, Asie et Afrique.

Conçus par un bureau d'études spécialisé et validés par un bureau de contrôle indépendant, les travaux de construction de ces serres seront réalisés par des professionnels respectant les règles de l'art en la matière. La Direction des espaces verts et de l'environnement de la Ville de Paris se concertera avec le maître d'œuvre qui sera retenu par la FFT pour que ces nouvelles serres aient les caractéristiques requises pour accueillir les végétaux tropicaux des collections. L'ouverture au public de ces serres sera soumise à l'autorisation des services de la préfecture de Police et interdite pendant la durée du tournoi, selon des modalités qui restent à définir.

Le maître d'ouvrage a tenu, par ailleurs, à rassurer les usagers réguliers du Jardin des Serres d'Auteuil en réaffirmant sa volonté que cet endroit conserve son caractère naturel : par conséquent, aucune activité commerciale ou de restauration n'y est prévue. Des chaises, comme aux Tuileries, pourraient y être installées pour que le public se repose et profite de la sérénité des lieux.

Concernant, enfin, les aménagements qui seront nécessaires pour garantir le fonctionnement de la chaufferie des Serres, la création d'une nouvelle alimentation sera nécessaire pour remplacer la canalisation actuelle qui sera impactée par la construction du nouveau court. En termes de capacité, la chaufferie actuelle suffira à alimenter les serres du jardin et du nouveau court. Cependant, les chaudières existantes étant âgées de 15 ans, leur remplacement pourrait intervenir à moyen terme, et s'inscrire dans le cadre du projet d'extension d'un des réseaux de la CPCU, mais ce projet est indépendant de la modernisation du stade Roland-Garros.

> Les usages et l'entretien du Jardin des Serres d'Auteuil, pendant le tournoi

Les promeneurs qui sont attachés au Jardin des Serres d'Auteuil ont tenu à interpellier le maître d'ouvrage sur la répartition des espaces, entre la partie sur laquelle sera construite le nouveau court et le reste du jardin : comment s'opérera la circulation avant, pendant et après le tournoi entre ces espaces ? Les promeneurs pourront-ils profiter du jardin, pendant la phase de montage, de déroulement et de démontage du tournoi ? Pourquoi le Jardin des Serres sera-t-il occupé pendant 9 semaines, ne serait-il pas possible de réduire cette durée de « privatisation » ? Ne pourrait-on pas les laisser ouvertes au public et préserver les accès piétons – y compris pour les personnes à mobilité réduite, notamment depuis Boulogne-Billancourt ?

Par ailleurs, les riverains se sont inquiétés de la possibilité que soient organisées des activités culturelles et de loisirs en été, en dehors des périodes de Roland-Garros.

C'est enfin la gestion des serres, pendant et hors tournoi, qui a semblé préoccuper les intervenants, attachés à ce que la Ville de Paris et ses services continuent d'être responsables du lieu et de son entretien.

La position du maître d'ouvrage

La FFT a rappelé que le nouveau court serait construit sur la partie technique du jardin des serres d'Auteuil la plus proche du périphérique. La CODP prévoit que la partie qui sera occupée à l'année par Roland-Garros correspond à l'emprise de ce nouveau court et aux bâtiments en meulière qui se trouvent dans la partie sud du jardin. Cela dit, conscient que le Jardin des Serres d'Auteuil ne peut pas être traité comme les autres espaces utilisés pendant le tournoi, le maître d'ouvrage s'est engagé à limiter l'accès du Jardin et à maîtriser les flux de spectateurs qui pourraient s'y rendre.

Il a, par ailleurs, rappelé qu'il s'était engagé dans la CODP à mettre au point avec la Mairie de Paris un cahier des prescriptions générales et particulières applicable au jardin des Serres d'Auteuil afin notamment de permettre aux promeneurs qui n'ont pas de billet pour le tournoi de Roland-Garros de pouvoir quand même accéder à cet endroit. Il a enfin pris l'engagement de proposer à l'organisateur du festival des solistes d'Auteuil une solution d'hébergement des concerts au sein de ses installations.

Concernant l'entretien horticole du jardin, y compris pendant le tournoi, ce sont les agents de la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement de la Ville de Paris qui continueront d'en avoir l'entière charge, qu'il s'agisse des nouvelles serres du nouveau court, comme des serres actuelles.

• Les transports

> Les transports en commun

La modernisation du stade Roland-Garros et l'augmentation de sa fréquentation, qui va en découler, ont alimenté une série de questions sur les moyens d'accès du public au tournoi. Les lignes de métro et de bus qui desservent Roland-Garros seront-elles suffisantes pour faire face à un flux plus important de spectateurs ? Que prévoit la FFT pour éviter la saturation des lignes et notamment de la station de la Porte d'Auteuil ? Afin d'avoir une vision précise des modes de transport utilisés par les visiteurs du tournoi, plusieurs intervenants ont demandé que soient communiqués des chiffres précis et détaillés sur la répartition entre transports en commun et voiture.

La position du maître d'ouvrage

La part des visiteurs qui se rendent à Roland-Garros en transports en commun a beaucoup progressé depuis 2004, passant de 48 à 64 % en 2011 pendant la première semaine qui est la plus fréquentée. Ce sont ainsi environ les deux tiers des spectateurs qui choisissent les transports en commun. Parmi eux, 13 % arrivent par les deux stations (Michel-Ange Auteuil et Michel-Ange Molitor) de la ligne 9 du métro, tandis que les deux tiers empruntent la ligne 10 et la station de la Porte d'Auteuil. Les 5 lignes de bus qui desservent le site rassemblent 23 % des usagers des transports en commun.

La FFT encourage, via ses supports de communication et d'information (e-billets, site Internet, guide du spectateur...), l'usage des transports en commun par rapport à la voiture pour se rendre au stade avec pour objectif qu'en 2015, les trois quarts des visiteurs viennent en transports en commun.

Pour atteindre cet objectif, la FFT développe plusieurs actions. Elle mène d'abord une politique d'encouragement et d'organisation du co-voiturage afin d'utiliser au mieux les capacités des véhicules particuliers.

Elle travaille ensuite à une meilleure répartition des flux entre les différentes stations de métro, qui permettra notamment de soulager la station Porte d'Auteuil, même si la ligne 10 comporte des réserves de capacité et bénéficie d'un renfort d'offre pendant la quinzaine du tournoi (élévation des fréquences).



3. SYNTHÈSE THÉMATIQUE DES AVIS EXPRIMÉS

La redistribution des accès au stade (voir p. 26) et la mise en place d'une meilleure information des voyageurs permettront d'inciter le public à utiliser davantage les stations Michel-Ange Molitor (ligne 9) et Boulogne - Jean Jaurès (ligne 10).

Elle optimise enfin la desserte du stade par les transports en commun avec la mise en place de navettes depuis la Porte d'Auteuil et la Porte de Saint-Cloud, qui pourront être renforcés par une navette depuis le pont du Garigliano pour faire le lien avec le tramway T3 et le RER C. En conduisant les usagers du métro, du tram et des bus vers le stade, elle contribue ainsi à rendre les transports en commun de plus en plus attractifs. A cet égard elle entend engager avec la RATP des solutions visant à rendre possible l'achat de billets combinés (billet stade/transports) pour ses spectateurs.

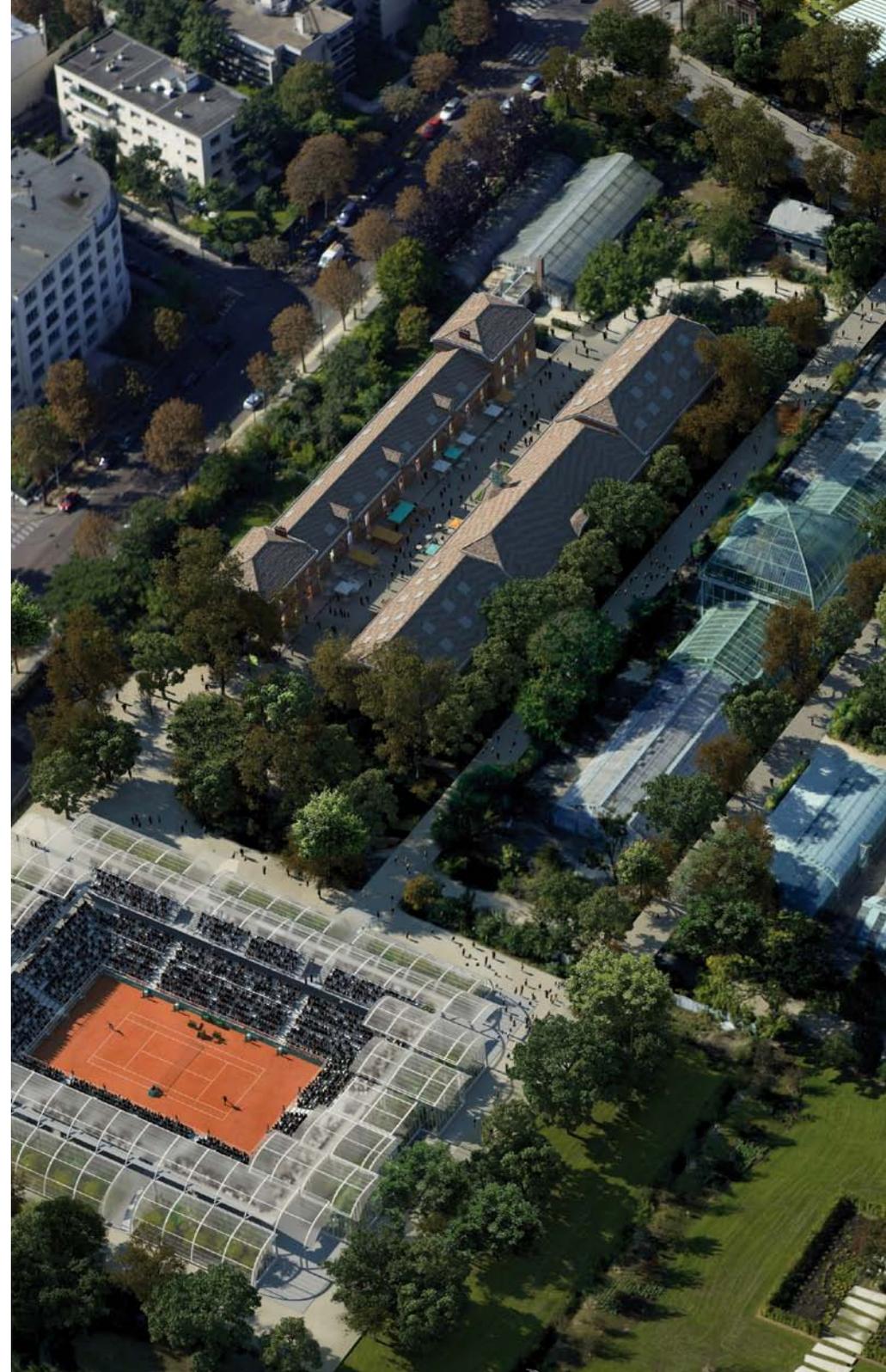
A plus long terme, la FFT accueille avec intérêt la mise à l'étude du projet de la Ville de Paris de prolonger le tramway T3 de son terminus du pont du Garigliano à la Porte d'Auteuil.

> La circulation et le stationnement

L'augmentation du public potentiel de Roland-Garros fait craindre aux riverains une aggravation des problèmes de circulation et de stationnement en amont du tournoi, pendant la phase de montage, puis durant les deux semaines de compétition. La fermeture de l'avenue Gordon Bennett pendant 9 semaines préoccupe particulièrement les riverains. Côté stationnement, beaucoup de précisions ont été demandées à la FFT sur les moyens prévus pour limiter le nombre de voitures qui stationnent dans le bois de Boulogne et sur la création de parkings pour les visiteurs. Une forte demande a également émergé concernant l'organisation du stationnement des deux roues, qui gênent les piétons sur les principales artères du quartier, pendant le tournoi.

La position du maître d'ouvrage

La FFT a annoncé, au terme de la concertation, qu'elle étudierait la possibilité de réduire de 9 à 6 semaines, la durée pendant laquelle l'avenue Gordon Bennett serait fermée à la circulation. Elle a par ailleurs, chiffres à l'appui, démontré que l'impact de la modernisation ne se traduirait pas par une recrudescence très importante de voitures, dont le nombre total est actuellement d'environ 3 800 par jour, aussi bien en première qu'en deuxième semaine, étant donné que les capacités d'accueil du stade n'augmenteront que de 6 %, que



les deux tiers des spectateurs viennent désormais en transports en commun et que cette proportion augmente régulièrement. Tendances qui se poursuivra avec la modernisation du stade, notamment en raison de la plus forte attractivité de la ligne 9 du métro et de la station Michel Ange-Molitor.

Cependant, la FFT n'a pas voulu éluder les questions réelles que pose le stationnement des véhicules pendant le tournoi de Roland-Garros. Sur la base de l'enquête réalisée lors de la dernière quinzaine, le nouveau besoin immédiat en stationnement peut être estimé à environ 270 véhicules.

Ainsi, l'utilisation pendant cette période d'une partie des 340 places publiques nouvellement créées du stade Jean Bouin et des 200 places publiques du parc de stationnement Suzanne Lenglen (15^e) devrait permettre d'améliorer l'offre en parcs publics de la Ville de Paris.

En complément de cette nouvelle offre de stationnement dédiée, une signalisation plus efficace doit permettre de mieux diriger les automobilistes vers les places autorisées et de réduire ainsi le stationnement anarchique, dans le bois notamment.

Enfin, la demande en stationnement des deux roues motorisés et vélos, évaluée à 700 véhicules, sera prise en compte par l'organisation de nouvelles offres de stationnement pérennes ou temporaires.

Indissociables, les questions de circulation, d'utilisation des transports en commun et de stationnement sont appréhendées de façon globale par le maître d'ouvrage qui souhaite organiser le stationnement et les accès à Roland-Garros de la façon la plus respectueuse possible de l'environnement et de la qualité de vie des riverains.

• Les accès au stade

La circulation des riverains à travers le site et notamment via l'avenue Gordon Bennett a suscité de nombreuses questions de la part d'un public qui n'a pas caché ses inquiétudes quant à la gêne occasionnée par la fermeture de l'avenue Gordon Bennett, pendant 9 semaines au lieu de 3. Plus généralement, le traitement de cette avenue et l'éventuelle suppression des grilles qui la délimitent ont été largement évoqués. La FFT a aussi été interpellée sur le traitement du boulevard d'Auteuil, pendant la phase de montage et pendant le tournoi, et sur les mesures prises pour diminuer les flux de piétons qui l'empruntent chaque année pendant le tournoi.

La position du maître d'ouvrage

Le projet de modernisation du stade Roland-Garros a été établi en fonction des différents besoins en période de tournoi et hors période de tournoi. Ce principe est important à rappeler pour expliquer la répartition des différents espaces et leurs usages : à l'année, pour les 3 semaines du tournoi et pour la durée de montage/démontage qui est évaluée à 6 semaines.

Totalement ouverte à la circulation publique pendant 43 semaines de l'année, l'avenue Gordon Bennett sera fermée à l'approche du tournoi pour faire l'objet d'un traitement paysager. Cependant, la FFT souhaite étudier la façon de réduire au maximum la durée de la fermeture de cette avenue, qui joue un rôle important de trait d'union entre le boulevard d'Auteuil et l'avenue de la Porte d'Auteuil. En clôture de la concertation, la FFT a d'ores et déjà indiqué que la fermeture de l'avenue Gordon Bennett serait ramenée de 9 à 6 semaines. Quant à la grille qui borde le stade historique, elle pourrait être, en partie, démontée pendant la durée du tournoi afin de mieux assurer la continuité du stade.

Pour ce qui est des flux de piétons sur l'avenue de la Porte d'Auteuil, la FFT consciente du danger de dévier les spectateurs via le Jardin des Poètes et le Jardin des Serres d'Auteuil, n'a pas souhaité retenir cette solution qui aurait provoqué des nuisances sur ces deux espaces sensibles. En revanche, il devrait être possible de limiter les flux de passants sur la portion de l'avenue de la Porte d'Auteuil qui se situe entre l'avenue Gordon Bennett et la Porte de Boulogne, grâce à l'amélioration des conditions de circulation des spectateurs à l'intérieur de l'enceinte.

Une plus grande fluidité des circulations sera également obtenue grâce à la création de nouvelles entrées du stade : à l'entrée située avenue de la Porte d'Auteuil s'ajouteront les entrées permettant l'accès direct au nouveau court du Jardin des Serres d'Auteuil et au Fonds des Princes, avenue de la Porte d'Auteuil. D'une manière générale, la FFT a l'ambition de faciliter les circulations, notamment au sein du stade, grâce à la création d'une continuité entre la partie historique du stade et l'allée des Serres et bâtiments en meulière. L'accès au jardin pour les riverains qui n'ont pas de billet d'entrée pour Roland-Garros est d'ores et déjà garanti. Les modalités de ces accès sont à présent à l'étude.

3. SYNTHÈSE THÉMATIQUE DES AVIS EXPRIMÉS

• Le sport scolaire et de proximité

La question des incidences des travaux de modernisation du stade Roland-Garros sur la pratique du sport de proximité a constitué l'un des sujets les plus souvent abordés lors des réunions publiques de concertation. En effet, parents d'élèves, associations sportives de quartier, professeurs d'EPS ont manifesté leurs inquiétudes de voir disparaître certains équipements (le stade Georges Hébert et les gymnases du Fonds des Princes), sans avoir la garantie ni de leur remplacement, ni du calendrier de celui-ci.

Des précisions ont ainsi été demandées au maître d'ouvrage sur les aménagements qui seraient supprimés, sur les projets de création de nouvelles installations, sur la période de transition entre la démolition et la reconstruction et sur le financement (cette question sera traitée plus loin). Des demandes très précises ont porté sur les équipements qui seront installés sur la parcelle de l'ancien stade Hébert, à côté du nouveau centre national d'entraînement, sur les installations du stade Géo André, sur le remplacement des courts de tennis municipaux du Fonds des Princes...

Enfin, les intervenants ont tenu à souligner que les travaux allaient engendrer une dispersion des structures sportives (sur le stade Géo André, Suchet, une partie du stade Georges Hébert et les pelouses de l'hippodrome d'Auteuil) pénalisante pour les élèves du quartier, les sportifs amateurs du milieu associatif et les parents qui accompagnent leurs enfants à des activités sportives.

La position du maître d'ouvrage

La FFT s'est engagée à étudier de façon précise le planning de déconstruction/reconstruction des structures sportives impactées par le projet, afin que la transition se fasse sans pénaliser les élèves. La FFT a ainsi envisagé l'examen d'un report de 6 mois des travaux concernant le stade Hébert qui pourrait être libéré début 2013, et de un an pour le Fonds des Princes, dont le chantier débiterait à l'été 2015. Ces reports, s'ils sont confirmés, permettraient d'éviter toute rupture de l'offre sportive de proximité.

Quant à la reconstitution des équipements sportifs municipaux, la Mairie de Paris a présenté son projet en la matière : pour remplacer les deux gymnases qui sont sur le Fonds des Princes, des gymnases seront créés sur les stades Géo André et sur Suchet. Par ailleurs, des terrains de sport (handball et basket) seront installés pour les scolaires, sur le



stade Georges Hébert, au milieu d'un anneau d'athlétisme de 4 couloirs de 160 mètres, auquel seront ajoutées une ligne droite de 80 mètres et une aire de saut en longueur. Pour une meilleure prise en compte des remarques formulées pendant la concertation, la FFT a annoncé, lors de la réunion de clôture, qu'elle étudierait la possibilité d'augmenter l'emprise des équipements sportifs sur le mini-stade Hébert : en portant de 160 à 200 mètres la longueur de la piste d'athlétisme et augmentant les dimensions du terrain de handball.

Suite aux demandes formulées lors des réunions, il était étudié la possibilité de créer un mur d'escalade avant la livraison du gymnase Suchet, afin qu'il n'y ait pas d'interruption de la pratique de cette activité, une fois les installations existantes détruites. Cette hypothèse serait cependant caduque si les reports de calendrier sus-évoqués se confirmaient, le mur d'escalade étant reconstruit sur le stade Suchet. Enfin, le maître d'ouvrage s'est engagé à renforcer l'accès à des courts de tennis en remplacement des 5 courts du Fonds des Princes. Il a notamment garanti la mise à disposition des associations de créneaux horaires pour l'utilisation des courts en dur du centre national d'entraînement. Au total, l'offre d'équipements sportifs devrait être non seulement équivalente mais aussi mieux répartie sur tout l'arrondissement, ce qui permettra aux différents lycées d'avoir moins de trajet à faire pour se rendre sur un stade.

• Les usages du stade à l'année

De nombreux questionnements ont été formulés par le public concernant les manifestations culturelles et sportives – autres que tennistiques – qui pourraient être organisées dans le stade Roland-Garros au cours de l'année. La FFT a-t-elle des projets d'utilisation des différents espaces, court central, court des Serres, Fonds des Princes ? D'autre part, les équipements du stade Roland-Garros pourraient-ils être ouverts, dans l'année, aux scolaires et aux sportifs des associations du quartier ?

La position du maître d'ouvrage

La FFT a confirmé que sa mission se limitait à organiser des événements de tennis, et de tennis seulement ; principalement le tournoi du Grand Chelem, et éventuellement, des rencontres de Coupe Davis. Mais quel que soit le tournoi, son organisation ne peut avoir lieu qu'en été pour deux raisons : d'une part, les courts en terre battue ne s'utilisent pas l'hiver ; d'autre part, le toit qui va être installé sur le court central ne constitue pas une véritable isolation. Pour ce qui est de l'accueil d'événements sportifs autres que tennistiques, la FFT n'a pas de besoin, mais elle ne peut exclure d'ouvrir ses portes, exceptionnellement, à d'autres fédérations qui auraient un jour besoin de ses installations.

Quant aux événements non sportifs, eux non plus ne sont pas prévus par la FFT, ni dans la conception ni dans le plan de financement de son projet de modernisation, ce qui n'interdit pas, pour autant, la programmation très exceptionnelle de spectacles qui respecteraient le site, notamment celui du nouveau court, particulièrement sensible pour toutes les raisons évoquées précédemment. La FFT s'est engagée, via la rédaction d'une charte, à poursuivre la concertation avec les riverains et les associations, sur ce sujet des usages non générateurs de nuisances qui pourraient être acceptés sur le site.

Pour ce qui est, enfin, de l'ouverture des courts du stade Roland-Garros aux scolaires et à la pratique du sport de proximité, le FFT n'a pas souhaité prendre des engagements qu'elle ne pourrait tenir pour plusieurs raisons : la spécificité de la terre battue, d'abord, puisque cette surface est inutilisable pendant tout l'hiver ; quant aux périodes où les courts sont praticables, les besoins de la Fédération monopolisent la quasi totalité des plages horaires. La FFT a, cependant, identifié quelques pistes qui pourraient permettre de développer la pratique amateur du tennis, notamment sur les courts en surface dure du centre national d'entraînement : elle s'est engagée à réserver aux associations certains créneaux horaires, en fonction des besoins de la direction technique nationale de la FFT.

• Les modalités de financement

Certains participants à la concertation ont demandé à la FFT des précisions sur le coût du projet, équipement par équipement. Ils ont aussi souhaité savoir quelle était la contribution des différents financeurs.

La prise en charge des coûts induits par le projet, pour le déménagement des collections botaniques comme pour le remplacement des équipements sportifs de proximité, a également fait l'objet de plusieurs questions.

C'est enfin le montant de la redevance que va payer la FFT à la Mairie de Paris qui a suscité quelques interrogations, plusieurs personnes estimant qu'il est inférieur aux conditions habituellement pratiquées par la Ville.

La position du maître d'ouvrage

Le coût global du projet de modernisation du stade Roland-Garros est estimé à 273 millions d'euros (valeur de 2015) toutes dépenses confondues. Les principaux investissements concernent le court Philippe Chatrier et ses abords (pour un montant de 136 millions d'euros), le nouveau court des Serres (20 millions), la construction du centre national d'entraînement (27 millions) et la construction du bâtiment de l'organisation du tournoi et autres aménagements du site historique (90 millions). La couverture du court Suzanne Lenglen n'est pas comprise dans ce schéma, puisque cet aménagement ne fait pas partie du projet.

La solidité économique et financière de la FFT lui permet de prendre en charge 88 % des travaux de modernisation du stade. Pour cela, la FFT mobilisera ses fonds propres (85 millions d'euros) et empruntera à hauteur de 148 millions d'euros. Ce sont, enfin, des subventions publiques, dont une de 20 millions d'euros de la Ville de Paris, qui permettront de couvrir le solde de 40 millions d'euros nécessaires.

Les dépenses liées à la construction des nouvelles serres seront prises en charge par la FFT. L'entretien des serres sera assuré par le personnel compétent de la Mairie de Paris, par le moyen d'une convention de sous-occupation. Le relogement des activités de la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement (DEVE) sera assuré par la Mairie de Paris.

Quant aux travaux qui sont prévus pour compenser la suppression des gymnases du Fonds des Princes et la réduction de la surface du stade Georges Hébert, la Ville de Paris, lors des réunions publiques, a fait savoir que le financement de ces investissements, dont le montant exact est à l'étude, était prévu dans le cadre des PIPP, les perspectives d'investissement pluriannuelles pour Paris.

Le montant de la redevance annuelle que la FFT devra verser à la Mairie de Paris à partir de 2012 (3 millions d'euros jusqu'en 2015 et 6 à 6,5 millions à partir de 2016, selon le chiffre d'affaires du tournoi) a été fixé en fonction de plusieurs paramètres. Il tient compte, d'une part, de l'effort financier réalisé par la FFT pour pratiquement autofinancer ses travaux et, d'autre part, du caractère non lucratif de la Fédération qui, grâce notamment aux recettes du tournoi de Roland-Garros, peut soutenir les ligues régionales, les comités départementaux et les clubs dans lesquels plus d'1,1 million de licenciés pratiquent chaque année le tennis.

• Environnement et développement durable

Quelques-uns des participants à la concertation publique ont souhaité attirer l'attention du garant et du maître d'ouvrage sur la dégradation de l'environnement et sur les nuisances qu'allaient devoir supporter les habitants du quartier, pendant les travaux. Ils ont aussi demandé une étude d'impact environnemental, ainsi qu'un éclairage sur les répercussions des travaux sur l'efficacité du collecteur des eaux usées du boulevard d'Auteuil.

La position du maître d'ouvrage

En faisant le choix de conserver l'implantation parisienne de Roland-Garros, la FFT s'est fixée comme double objectif de réaliser un projet qui offre des infrastructures modernes mais aussi respectueuses de l'environnement de la Porte d'Auteuil. Pour cela, la FFT, qui s'est engagée depuis 2008 dans une démarche globale de développement durable, se donnera les moyens de mener à bien un chantier propre. Elle est d'ailleurs prête à payer le surcoût « développement durable », estimé à 5 % du coût des travaux.

Par ailleurs, pour donner un cadre à ses engagements, elle a commandé à un cabinet spécialisé la réalisation d'un schéma directeur de développement durable qui permettra de définir les objectifs à atteindre en matière d'utilisation de l'espace et d'écologie, de transports et de réduction des gaz à effet de serre, d'énergie, de gestion des déchets et des eaux ou encore d'accueil des visiteurs en situation de handicap. C'est donc ce schéma qui permettra d'anticiper les questions de gestion et d'écoulement de l'eau sur le stade et, par conséquent, d'évaluer l'opportunité de redimensionner le collecteur des eaux usées du boulevard d'Auteuil.

• Les projets alternatifs

Lors de toutes les réunions publiques, ainsi que dans les avis qui ont été postés sur Internet, plusieurs personnes ont interrogé la FFT sur d'autres options qui permettraient d'étendre le stade Roland-Garros et d'éviter ainsi qu'il empiète sur le Jardin des Serres d'Auteuil : pourquoi ne pas envisager, comme il en avait été question il y a quelques années, de recouvrir le périphérique ou l'A13 ? Par ailleurs, certains intervenants se sont dits inquiets que l'extension de Roland-Garros se poursuive dans les années à venir, craignant selon certains « une fuite en avant ». Les besoins d'agrandissement du stade risquent à leurs yeux de ne jamais être assouvis, ce qui les conduit à demander à la FFT pourquoi elle n'a pas fait le choix de délocaliser le tournoi hors de Paris ?

La position du maître d'ouvrage

La couverture du périphérique, au-delà des considérations techniques et financières, ne saurait être une solution adaptée à la modernisation du stade Roland-Garros car elle n'offrirait pas la nécessaire unité de lieu que les organisateurs du tournoi appellent de leurs vœux. La couverture de l'A13, quant à elle, ne serait pas incompatible avec cet objectif, à condition de couvrir dans le même temps une partie de l'avenue de la Porte d'Auteuil. En revanche elle représente un coût – comme pour le périphérique – très élevé du fait de l'ampleur du travail à accomplir et des énormes contraintes techniques de construction de ces couvertures au-dessus de voies en service et ne pouvant être fermées. Les premières estimations de ces options, basées sur les couvertures à objectif plus urbain récemment réalisées sur le périphérique, aboutissent à des montants qui sont bien au-dessus de ce que la FFT peut supporter.

Les deux options ont donc été écartées, de même que la délocalisation du tournoi. En février 2011, la FFT a décidé de maintenir le tournoi Roland-Garros sur son site historique car ce lieu constitue un élément fondateur de l'identité du tournoi et un gage de qualité et de succès. Dans le contexte international de forte concurrence entre les événements sportifs – ceux du Grand Chelem y compris – les dirigeants de la FFT ont préféré faire le choix de la qualité et de l'harmonie entre le stade et son environnement végétal plutôt que de s'engager dans une course au gigantisme. Le gage d'un stade unique parmi ceux des tournois du Grand Chelem constitue l'un des enjeux plus importants que son extension sans limite, à laquelle la Fédération n'aspire aucunement.

4.

CONCLUSION

> Les enseignements de la concertation

• Dialoguer entre voisins

Créé en 1891, le tournoi sur terre battue de Roland-Garros est implanté à la Porte d'Auteuil depuis 1928. Construit à proximité du Jardin des Serres d'Auteuil, ouvert en 1898, le stade Roland-Garros fait partie intégrante de l'environnement de ce quartier, à proximité du bois de Boulogne. Pour la FFT, cette situation engendre une forte responsabilité : développer l'un des tournois majeurs du Grand Chelem tout en conservant son caractère exceptionnel lié à son implantation dans le cadre unique de la Porte d'Auteuil.

C'est dans cet esprit que la FFT porte un projet qui répond à une envie sincère, largement exprimée par Michel Corajoud, paysagiste : il s'agit pour la première fois de mettre en situation de dialogue le stade Roland-Garros et les serres de Formigé et de mettre en relation deux institutions plus que centenaires en conservant leur spécificité, leur originalité et leur sensibilité. S'il a également parfois été regretté un manque de dialogue entre la Fédération Française de Tennis et les habitants à proximité du stade Roland-Garros, les conditions dans lesquelles s'est déroulée la concertation sur le projet augurent, pour la FFT, la poursuite de relations franches et respectueuses avec l'ensemble des participants.

• Défendre un principe et discuter des modalités

Tout au long de la concertation, la FFT a expliqué les objectifs de son projet, qu'elle considère comme un projet de qualité sur lequel travaillent des professionnels de renommée et de talent, mais qui, bien sûr, peut s'améliorer et prendre en compte des remarques mettant en évidence des aspects qui n'auraient pas été encore identifiés.

Anne Hidalgo, Première Adjointe au Maire de Paris chargée de l'urbanisme et de l'architecture, l'a rappelé lors de la dernière réunion publique de concertation, le 15 novembre dernier : le projet de modernisation du stade Roland-Garros, dans son principe, a été voté à une large majorité par le Conseil de Paris et cela lui confère une réelle légitimité démocratique. La concertation et le dialogue qui vont se poursuivre s'inscrivent dans ce cadre préalable. Jean Gachassin,

Président de la Fédération Française de Tennis a également rappelé que la Ville de Paris et la FFT s'étaient accordées sur une Convention d'Occupation du Domaine Public (CODP) votée en Conseil de Paris et ratifiée par les instances délibératives de la FFT le 13 novembre 2011. L'objet de la concertation n'a pas été présenté comme un débat sur une remise en cause de l'opportunité de réaliser ce projet - ce qu'a confirmé la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) en décidant de ne pas organiser de débat public - mais d'en discuter les modalités, les incidences et les améliorations possibles.

La FFT a donc cherché à apprécier la pertinence des différentes pistes d'amélioration suggérées et à en évaluer les incidences : sur le projet de modernisation du stade, son coût et, éventuellement, sa future exploitation.

Plusieurs de ces pistes doivent toutefois faire l'objet d'études complémentaires afin d'en affiner la faisabilité. C'est ce travail que doit engager la FFT dans les semaines et les mois qui viennent.

• Restaurer la confiance

Dès le lancement de la concertation, Jean-Pierre Tiffon, garant de la concertation nommé par la CNDP, a souligné la distance entre la FFT et les associations qui se sont engagées dans le débat. Il a notamment pointé le manque de confiance des associations envers la FFT. Cette critique a été prise très au sérieux par la direction de la FFT, soucieuse de restaurer cette confiance.

L'implication des équipes de la FFT ainsi que la participation de la Ville de Paris et de la Mairie du 16^{ème} arrondissement tout au long de la concertation a été très forte. Cette implication a favorisé la grande disponibilité des instances de la Fédération (élus, direction générale, direction technique) et de leurs partenaires lors des réunions publiques et pour répondre aux questions posées sur le site Internet.

Elle a permis à tous ceux qui le souhaitent d'interpeller les représentants élus de la Fédération, son directeur général et les services associés. Par ailleurs, la disponibilité d'Anne Hidalgo, Première Adjointe au Maire de Paris chargée de l'urbanisme et de l'architecture, de Jean Vuillemoz, Adjoint au Maire de Paris chargé du sport, et des équipes de la Ville de Paris a favorisé la clarté des exposés et la précision des réponses apportées lors des réunions publiques ou à travers le site Internet. Enfin, la présence régulière d'élus et des services de la Ville de Paris et de la Mairie du 16^{ème} arrondissement et le soutien de Claude Goasguen, son Député-Maire, notamment en ce qui concerne le sport scolaire de proximité, est à souligner.

Les échanges avec le public, s'ils ont été vifs et passionnés, sont restés courtois. Beaucoup de questions pertinentes voire de suggestions intéressantes ont été exprimées. La FFT a été sensible à la qualité du débat.

C'est donc en toute bonne foi et avec sincérité que la Fédération, ses partenaires et le public ont, du point de vue de la FFT, abordé cette concertation conformément aux exigences de la CNDP et du garant : transparence de l'information et respect des parties prenantes.

• Les premières pistes d'amélioration

Lors de la réunion de clôture de la concertation, Gilbert Ysern, Directeur Général de la FFT et Jean Vuillermoz, Adjoint au Maire de Paris chargé du sport, ont relevé les principaux points à approfondir rapidement dans la construction du projet.

Ils ont tenu à formaliser, sur les quatre thèmes les plus abordés lors des réunions publiques, les premières pistes de réflexion permettant de répondre aux préoccupations des riverains et des associations qui les ont interpellés.

1. Porter une attention particulière aux serres et aux collections botaniques.

– Le recours à des experts botaniques pour sécuriser les transferts de plantes

La FFT est tout à fait consciente que le Jardin des Serres d'Auteuil est un site particulièrement sensible, elle a à cœur d'en préserver les richesses. Le transfert des plantes qui composent ses collections botaniques exige, à ce titre, de prendre toutes les précautions requises pour que les opérations de déménagement/emménagement n'occasionnent aucune perte. Une mission d'expertise externe sera à cet effet confiée par la Ville au Muséum National d'Histoire Naturelle, dont les experts botaniques ont les compétences et l'expérience nécessaires pour superviser les modalités des transferts prévus.

– L'accès au Jardin des Serres

Les règles de gestion du Jardin dans son ensemble (y compris des serres), et en particulier durant le tournoi, seront encadrées par des prescriptions techniques visant à organiser et réglementer les usages. Ce document (en cours de rédaction) est élaboré conjointement par la FFT et la Ville de Paris.

Ces prescriptions prévoient en particulier que durant le tournoi l'accès aux serres historiques

pourra se faire dans le cadre de visites organisées, selon des modalités d'organisation à détailler, par petits groupes de 10 personnes maximum et accompagné d'un agent de la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement.

Vis-à-vis des spectateurs du tournoi, la zone occupée par la FFT sera maintenue dans des modalités d'usage particulières, la réservant, en son état naturel, à la promenade et au repos. Pour cela, une gestion spécifique de la zone limitant et contrôlant la fréquentation sera mise en place. Le Jardin des Serres restera par ailleurs accessible aux visiteurs extérieurs au tournoi, comme c'est le cas actuellement.

2. Limiter les usages du futur stade, hors tournoi

– La sensibilité des riverains au risque de multiplication des événements non tennistiques

La FFT a pris note des inquiétudes des riverains de voir se multiplier les événements à Roland-Garros, en dehors des dates du tournoi. Dans le cadre de la modernisation de son stade et son extension sur le Jardin des Serres, la FFT a exprimé des besoins spécifiques en lien avec le tennis et uniquement le tennis. Elle a ajouté souhaiter pour autant que le stade continue de vivre toute l'année comme c'est le cas actuellement via les activités du musée ou l'organisation de séminaires dans les espaces de Roland-Garros.

La Fédération s'est dite ouverte aux demandes et propositions des Mairies de Paris et Boulogne ainsi que des associations et riverains qui souhaiteraient bénéficier des différents espaces de Roland-Garros en dehors du tournoi pour des activités artistiques, culturelles et/ou en lien avec la vie du quartier. Les bâtiments en meulière pourront donc accueillir à l'année des réunions à l'usage de l'organisation de la Fédération mais également les activités d'associations qui en émettraient le souhait. Elle souhaite également ne pas s'interdire d'ouvrir les portes du court central à une fédération sportive qui lui en ferait la demande. Il s'agirait cependant dans ces différents cas d'autorisations exceptionnelles, d'autant que la couverture du court Philippe Chatrier - n'en faisant pas une salle fermée – et la configuration du nouveau court dans les serres, en limiteront naturellement les usages hors période estivale. Il est à noter enfin que ces usages qui concerneraient des événements sans nuisance pour le quartier sont à imaginer de façon concertée, en associant les riverains et les associations de quartier.

– La Place des Mousquetaires

La FFT a rappelé avoir conçu son projet dans le sens d'une plus grande ouverture du stade Roland-Garros sur le quartier et ses habitants. C'est pourquoi elle prévoit de faire de la Place

des Mousquetaires un espace qui pourra être ouvert au public à l'année en dehors du tournoi. Cet espace sera géré par la FFT selon les modalités d'usage d'un jardin public.

- Le festival des solistes d'Auteuil

La FFT et la Ville de Paris s'engagent à tout mettre en œuvre pour assurer, dans les meilleures conditions, la continuité de ce festival de qualité en lui offrant un décor tout aussi prestigieux. La Ville de Paris propose à cet effet qu'il puisse se dérouler au sein des Jardins de Bagatelle et la FFT dans des équipements adaptés sur son domaine comme c'est le cas du bâtiment principal de l'Orangerie.

3. Anticiper les nuisances du tournoi pour la vie du quartier

- Les solutions proposées pour limiter les nuisances des riverains liées au stationnement et aux flux de spectateurs dans le quartier

La Ville de Paris et la FFT ont engagé depuis une dizaine d'années une politique volontariste de réduction de l'usage des véhicules par les spectateurs du tournoi. Elle s'articule autour de deux axes : une amélioration de l'offre en transports en commun et une politique d'incitation à moins utiliser les véhicules particuliers pour se rendre au stade (covoiturage organisé par la FFT, incitation à l'usage des transports en commun, mise en place d'un système de navettes...). Même si cette politique a déjà porté ses fruits, puisque le taux d'utilisation des transports en commun est passé de 48 % en 2004 à 64 % en 2011, la FFT et la Ville de Paris sont néanmoins conscientes qu'elle doit aujourd'hui être poursuivie et complétée par de nouvelles mesures, afin de compenser l'augmentation marginale de la demande en stationnement supplémentaire engendrée par le projet de modernisation du stade Roland-Garros.

Ces nouvelles solutions, décrites ci-après, pourront être testées d'ici 2015 :

- la création de nouvelles entrées du stade au sud et à l'ouest et la meilleure répartition des voyageurs et de leurs stations d'arrivée au stade.

Le réaménagement des accès au stade, notamment au nouveau court des Serres d'Auteuil, allié à une information voyageurs, pourrait permettre de rééquilibrer la desserte entre la station Porte d'Auteuil et les stations Michel Ange Molitor (ligne 9) et Jean Jaurès (ligne 10), afin de soulager la première. La ligne étant dissociée, il serait également utile d'inciter les spectateurs repartant en métro à se diriger vers la station Michel Ange Molitor, qui permet un retour direct vers les lignes 9 et 10, alors que la station Porte d'Auteuil nécessite une à deux correspondances supplémentaires ;

- une amélioration de l'offre en parcs publics de la Ville de Paris (utilisation le temps du tournoi d'une partie des 340 places publiques de Jean Bouin et des 200 places publiques de Suzanne Lenglen) ;
- la mise en place de navettes par la FFT depuis le pont de Garigliano pour une meilleure inter-modalité avec le tramway T3 et les RER B et C ;
- un renforcement de la desserte par le PC1 ;
- une politique de mise en place de billets :
 - à entrée discriminée pour une meilleure répartition des flux vers les nouvelles entrées dans le stade au sud et à l'ouest, depuis les stations de métro, et inversement,
 - combinés avec des parcs de stationnements publics éloignés desservis par navette (tel celui de l'Héliport de Paris) ;
- une amélioration de l'offre en stationnements 2 roues pérennes et provisoires (pour mémoire, la demande actuelle est de 600 à 700 véhicules 2 roues) ;
- un renforcement de la signalétique pour mieux jalonner les poches de stationnement et minimiser les recherches de places et donc le nombre de véhicules/km ;
- des solutions à plus long terme sont également à l'étude, pour mémoire le prolongement du tramway T3 du pont du Garigliano jusqu'à la Porte d'Auteuil permettrait une amélioration de desserte de Roland Garros, mais aussi de Jean Bouin et du Parc des Princes.

Par ailleurs, des aménagements de l'espace public pourraient compléter les actions précédentes entreprises par la FFT, et concerner notamment la traversée piétonne de l'avenue du Général Sarrail, le trottoir de l'avenue de la Porte d'Auteuil voire l'aménagement de la Porte d'Auteuil. En outre, des mesures ponctuelles de réservation d'une file de circulation la première semaine par les piétons pourraient être étudiées en liaison avec la Préfecture de Police.

- Prendre en compte les remarques émises sur l'avenue Gordon Bennett

Souhaitant tenir compte des préoccupations des riverains sur les conséquences pour le quartier de la fermeture, pendant 9 semaines, de l'avenue Gordon Bennett (comme cela est prévu dans la CODP), la FFT considère qu'il serait possible, en affinant le phasage des périodes de montage et de démontage, de réduire cette durée d'immobilisation à 6 semaines. Par ailleurs, durant les périodes de montage et démontage, l'entrée dans le Jardin des Serres par l'avenue Gordon Bennett sera préservée pour les piétons.



- En amont du démarrage du chantier

Dans la perspective des travaux de modernisation du stade Roland-Garros, la FFT propose de réfléchir, avec les riverains, les communes concernées et la Préfecture de Police, à des dispositions qui formaliseraient les attentes des habitants et les engagements de la FFT, en tenant compte des exigences du chantier.

4. Préserver l'offre de sport scolaire et de proximité

La modernisation du stade Roland-Garros entreprise par la FFT sera accompagnée d'un véritable programme d'amélioration de l'offre aux scolaires et sports de proximité engagé par la Ville de Paris. Les incidences du projet sur l'organisation des activités des élèves comme des associations seront étudiées, de façon à ce que les structures prévues en remplacement des équipements supprimés soient opérationnelles avant la phase de démolition.

- Assurer la continuité des activités sportives des scolaires

Le planning des travaux sur le Fonds de Princes et sur l'actuel stade George Hébert sera étudié de façon à garantir la continuité des activités qui y sont organisées : ainsi des études sont menées actuellement pour décaler d'un an la démolition du gymnase du Fonds des Princes (reportée à l'été 2015) et de six mois les travaux prévus sur le stade Hébert (janvier 2013).

- Tenir compte, dans la mesure du possible, des remarques formulées concernant la superficie allouée au sport scolaire sur le stade Hébert

Bien que pessimiste sur la faisabilité d'une augmentation de la surface du mini stade Hébert, la FFT consent à étudier la possibilité de le doter d'une piste d'athlétisme de 200 mètres (au lieu de 160 mètres) et de créer en son centre un terrain de handball de 20 mètres sur 40.

- L'accès du public aux courts en dur du centre national d'entraînement

Réceptive aux demandes qui lui ont été adressées de permettre la pratique amateur et scolaire du tennis dans le quartier, la FFT est prête à étudier la mise à disposition, sur certains créneaux horaires, des courts en dur du CNE : plusieurs plages horaires pourraient être ainsi mises à la disposition des associations.

- La poursuite de la concertation et de la communication jusqu'aux travaux

La concertation a permis à la FFT de prendre en compte des informations importantes, éma-

nant des riverains, des associations et des élus. Certaines suggestions intéressantes ont ainsi permis d'améliorer le projet. Des éléments de réponse ont été apportés à de nombreuses questions, au cours des réunions publiques, sur le site Internet et à travers ce présent compte-rendu, d'autres interrogations conduisent, dès maintenant, la FFT à approfondir son projet sur certains aspects mis à l'étude de manière à répondre aux demandes formulées ou tout du moins à apporter de nouveaux éclairages sur les points qui font encore débat. Dans ces conditions, comme l'a rappelé Bernard Giudicelli, Vice-président de la FFT en charge du tournoi de Roland-Garros lors de la dernière réunion publique : la poursuite du projet doit se faire en prolongeant le dialogue et en maintenant le débat à un niveau élevé.

C'est la raison pour laquelle la FFT et ses partenaires proposent de poursuivre le dialogue après la clôture de cette concertation et a d'ores et déjà convenu deux rendez-vous à cet effet : un debriefing de la concertation et des conclusions de la CNDP avec les représentants des associations auditionnées le 9 novembre par le garant, et un point d'étape avec les représentants des sports scolaires et de proximité mi-janvier. Ces rendez-vous seront bientôt complétés par d'autres et par la mise en place plus globale d'un programme de communication et d'information autour du chantier.

Cette approche s'ajoutant aux réponses positives déjà apportées constitue le premier témoignage de la volonté de la FFT d'engager un véritable dialogue avec ses voisins à chacune des étapes clés du projet et à l'avenir.

► Retrouvez sur ce CD
l'intégralité des rubriques
Paroles d'acteurs et
Questions/Réponses du
site Internet, l'ensemble
des documents de la
concertation et la revue de
presse de la concertation.



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TENNIS

Stade Roland-Garros - 2 avenue Gordon Bennett - 75016 Paris